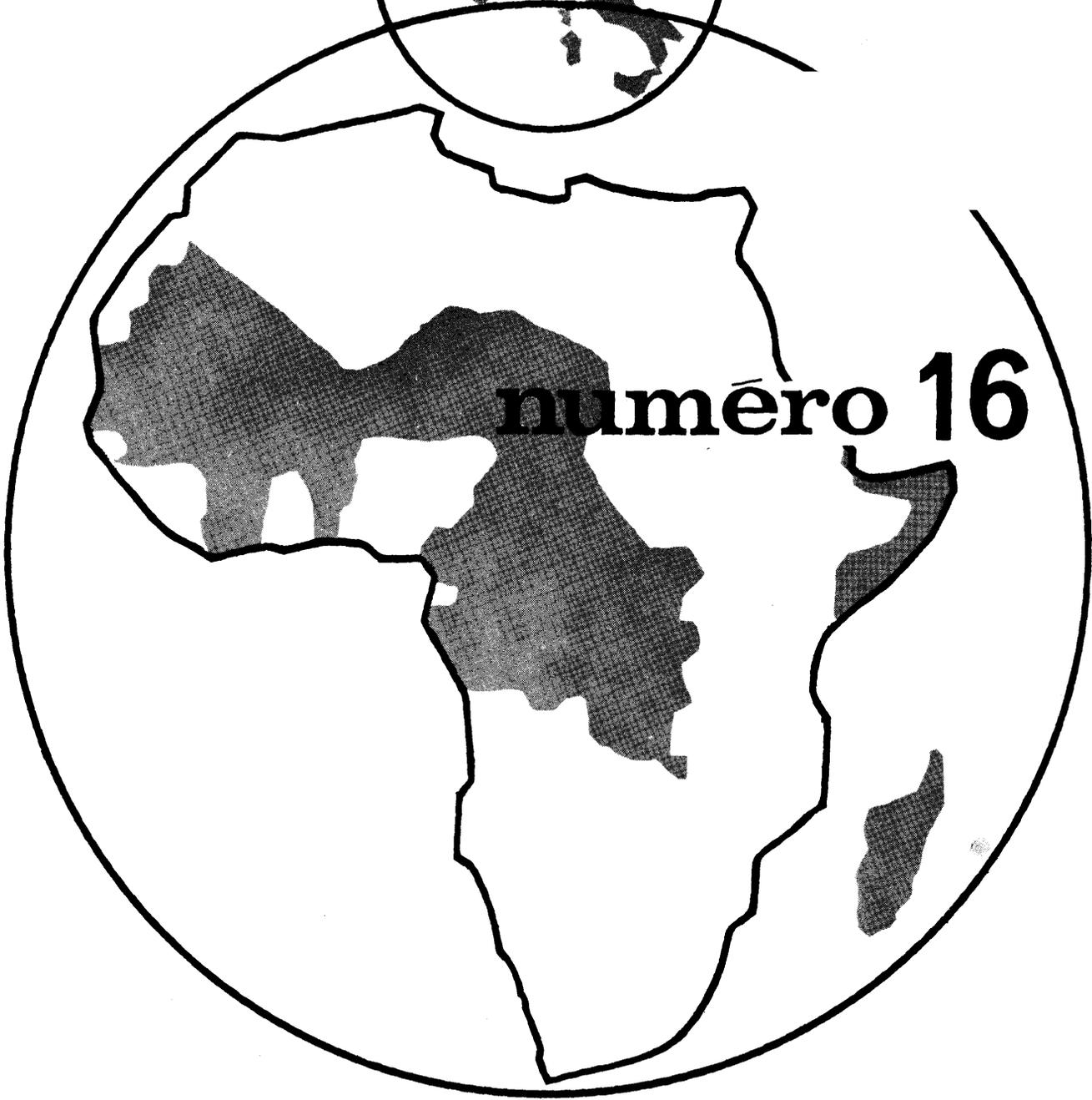


COURRIER

Novembre-Décembre 1972

DE

L'ASSOCIATION



numéro 16





COURRIER DE L'ASSOCIATION

Novembre-Décembre 1972
N° 16

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Du nouveau pour les bourses par correspondance (p. 2)

VOIX D'AFRIQUE

- Interview de Son Excellence Ely Ould Allaf, Ambassadeur de Mauritanie (p. 5)
- Echos de la 3^e session de perfectionnement pour hauts fonctionnaires des E.A.M.A. (p. 9)
- Arts et lettres : le grand poète Senghor à la X^e Biennale de Knokke (p. 12)

DOSSIER

**Les interventions agro-industrielles du F.E.D.
en faveur des cultures d'exportation**

- I. Intérêt et place de ces interventions dans l'ensemble des investissements du F.E.D. (p. 14)
- II. Deux exemples d'intervention du F.E.D.
 - Côte d'Ivoire : le palmier à huile (p. 21)
 - Rwanda et Burundi : le thé (p. 26)

A PROPOS

DES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

- Un document toujours actuel : le rapport Pearson (p. 32)
- Madagascar : le riz de luxe, culture d'exportation (p. 37)

RAPPORTS

- Rwanda : les projets agricoles financés par le F.E.D. (p. 40)
- Tchad : l'amélioration de la productivité cotonnière (p. 44)

BIBLIOGRAPHIE (p. 48)

ACTUALITÉS (pages vertes)

La formation à distance

Ce serait un lieu commun que de répéter que l'évolution ultra-rapide de la technique, ou plus exactement de la technicité, au vingtième siècle, a pour conséquence la nécessité d'un développement considérable de la formation des hommes. Le temps de l'homme-machine est heureusement révolu. Une fois de plus, la technique moderne a permis de remplacer l'homme par la machine partout où l'intelligence dans le travail n'est pas indispensable. Cette évolution a rendu le travail de l'homme plus important, a permis d'améliorer le niveau de son salaire; elle est, par conséquent, le facteur déterminant d'une hausse des niveaux de vie.

Il va de soi que cette constatation s'est traduite concrètement plus rapidement dans les pays industrialisés que dans ceux qui n'en sont encore qu'au niveau de la voie du développement. Cependant, l'existence de l'homme a été transformée, mais des problèmes graves sont apparus en raison de la nécessité de réaliser la formation de tous et non pas seulement d'une élite. Tous les moyens ont été utilisés : imposition de l'école pour tous, transmission de cours de formation générale, de cours de langues, de cours de spécialisation par la voie de la radio et de la télévision. Des projets sont à l'étude pour une formation quasi permanente au moyen de satellites. Malgré cet effort considérable, malgré le fait que les états industrialisés consacrent parfois plus de 30 % de leur budget national pour les besoins de l'éducation, si l'on fait un bilan de la situation présente, on est forcé de constater que de graves lacunes subsistent. Le développement des grandes villes, l'augmentation constante du nombre des instituts de formation et leur extension à tous les villages, les facilités de communication toujours plus grandes n'ont pas empêché que, pour une part importante des populations, l'éducation des enfants reste un problème et une préoccupation. En effet, certains enfants sont encore amenés à parcourir des distances importantes pour se rendre à l'école et y revenir; cela provoque chez eux un état de fatigue et une perte de temps nuisibles au but recherché, c'est-à-dire à leur formation et crée souvent chez les parents une tendance à faire abandonner des études dès que la loi les y autorise. Or, l'éducation de base des enfants n'est qu'un des éléments des nécessités de formation dans le monde moderne. **L'évolution de la technique est telle qu'elle nécessite une formation permanente**, un recyclage et une spécialisation qui, loin de se limiter aux enfants, concernent les adultes, tant qu'ils se trouvent dans la vie active.

Or, en ce qui concerne les adultes, la situation est encore plus préoccupante en ce sens qu'il n'est pas possible pour eux de répondre à cette exigence pendant leur journée de travail et qu'il ne leur reste en définitive que les moyens d'un travail complémentaire par des cours du soir ou durant leur week-end. Cette imposition qui n'est du reste possible que pour ceux qui habitent les villes entraîne une absence supplémentaire du foyer familial et un accroissement de travail que le rythme de la vie moderne ne devrait pas permettre. Pour pallier dans une large mesure ces inconvénients, **il a été créé dans tous les pays développés un système de formation à distance au moyen de cours par correspondance**. Le nombre des instituts qui dispensent ce type de formation n'a fait que s'accroître et le nombre d'enfants et d'adultes qui suivent ces cours se chiffre, dans tous les grands pays, par plusieurs centaines de milliers. Force est donc de constater que, d'une part, le besoin existe et que, d'autre part, ces hommes et ces femmes, cependant saturés de travail, non seulement éprouvent ce besoin mais souhaitent développer leurs connaissances et perfectionner leur formation.

*
* *

Si telle est la situation dans les pays dits développés et industrialisés, si malgré les moyens mis en œuvre des problèmes aussi graves continuent à se poser pour ces pays, a fortiori sont-ils plus graves encore dans les pays en voie de développement?

Pour des raisons budgétaires et un manque d'assistance valable, le nombre des écoles dans les villes est encore nettement insuffisant et l'engorgement des écoles existantes est presque toujours total. Il va de soi qu'un trop grand nombre d'élèves nuit à la formation de chacun.

En dehors des villes, les moyens de communication sont encore très précaires, les villages sont souvent éloignés et l'effort qui se limite souvent à celui des missionnaires est bien insuffisant pour permettre une éducation solide. Naturellement, dans l'état actuel de l'évolution économique de ces pays, la formation complète de toute la population n'est pas nécessaire. Cela risquerait, au contraire, de provoquer un exode général vers les villes à la recherche d'emplois correspondant à la formation reçue. Il n'empêche qu'au fur et à mesure du développement, il est indispensable que des bases générales puissent être données à ceux qui ont la charge et la responsabilité de l'ensemble des communautés et cela à tous les niveaux. La formation d'un grand nombre est donc fondamentale même dans les villages les plus reculés.

Mais il existe un problème supplémentaire pour les pays en voie de développement par rapport aux pays industrialisés : c'est celui de la formation et de la spécialisation des adultes occupant des postes qui ne correspondent pas à la formation qu'ils ont pu recevoir. Si l'on prend comme exemple les pays africains dont la plupart ont acquis leur indépendance depuis un peu plus de 10 ans, ils se sont trouvés dans l'obligation de créer ou d'étendre leurs centres et leurs administrations très rapidement, il leur a fallu placer dans ces administrations sans doute des personnes intelligentes mais dont la formation de base était parfois insuffisante et qui, dans tous les cas ou presque tous les cas, n'avaient pas reçu la spécialisation correspondant aux fonctions qu'elles allaient devoir assumer. Or, du fait même de la pénurie des personnes susceptibles d'occuper ces fonctions, il est impossible aux Etats africains de se séparer, ne fut-ce que pour quelques mois, de leur personnel en poste afin de leur permettre de recevoir la formation ou le complément de formation indispensable.

Il faut être conscient que tout le développement économique des pays passe inévitablement par la valeur et le niveau de formation de ceux qui ont la charge d'administrer les Etats. Si ceux qui ont une responsabilité de décision ont une formation suffisante, il est important aussi que ceux qui travaillent sous leurs ordres aient la formation correspondant à leurs emplois sous peine de voir les chefs obligés d'assumer, en plus de leurs fonctions, la plupart des tâches de leurs subordonnés. Combien de fois n'est-il arrivé de voir tel Directeur de Ministère ou même tel Ministre écrasés par leurs charges et obligés de contrôler et de refaire certains travaux de leurs subordonnés, non pas parce que ceux-ci manquaient de bonne volonté mais tout simplement parce qu'ils n'avaient pas une formation suffisante pour la fonction qu'ils assumaient.

L'importance que peut revêtir un système de cours par correspondance ou d'enseignement à distance apparaît donc clairement. Sans doute, cette forme d'enseignement a été développée en Afrique. Mais, il faut le constater, et un grand nombre d'autorités africaines l'ont souligné, les résultats de cette formation n'ont généralement pas répondu à ce qu'on en attendait. Où se trouve donc la faille du système et comment peut-on y remédier?

*
* *

Il va de soi que chercher à dispenser une formation à distance pour tous ceux qui devraient la recevoir, tant au niveau des enfants qu'au niveau des adultes, est une entreprise géante qui ne peut se réaliser en quelques années. Il y a donc une priorité de nécessités à établir. Jusqu'à présent, les cours par correspondance ont été dispensés à ceux qui en émettaient le désir, à tous les niveaux que ce soit dans le domaine de la formation générale des enfants, ou de la spécialisation de certains adultes. Cette **dispersion de la formation à distance**, sans qu'il soit tenu compte des besoins réels des pays africains et des priorités parmi ces besoins, ne pouvait donner que des résultats fragmentaires et décevoir les gouvernements.

D'autre part, la plus grande objection qui a toujours été faite à ces cours par correspondance est leur **côté abstrait et le manque de contacts humains** entre professeurs et élèves. L'éducation est, par principe, la transmission d'un message. Cette transmission ne prend toute sa valeur que lorsqu'elle est accompagnée de la chaleur et de la conviction de celui qui connaît vers celui qui veut apprendre. Or, la froideur du papier, surtout si celui-ci est mal compris ou mal interprété, rebute celui qui doit apprendre. Cette critique et cette constatation qui a été faite en Europe, entre autres, est encore plus vraie dans les pays africains où la chaleur humaine et les besoins d'expression orale sont des nécessités vitales. Quoi d'étonnant alors de constater le nombre considérable d'abandons des cours par correspondance par ceux qui, cependant, avaient été attirés.

Enfin, ces cours transmis en Afrique ont généralement été des cours conçus en fonction de besoins précis des pays dans lesquels ils ont été préparés, c'est-à-dire en Europe. Ils ne tiennent pas compte des **nécessités particulières des pays africains** auxquels ils sont destinés.

La Commission des Communautés européennes est consciente de ces difficultés. C'est pourquoi les gouvernements des Etats associés demandent de plus en plus qu'un effort de formation et de spécialisation soit tenté particulièrement pour les **agents de la fonction publique**, plutôt que de poursuivre une distribution de bourses tant à des étudiants qu'à des adultes, c'est vers cette catégorie de personnes que vont tendre dorénavant les efforts de formation sous forme de cours par correspondance.

Pour répondre au deuxième élément de critique émis à l'égard de ce type de formation, au lieu de se limiter à la transmission depuis l'Europe ou depuis l'Afrique de cours et de devoirs corrigés à distance, il sera créé, partout où les gouvernements en exprimeront le désir, des **antennes pédagogiques**. Ces antennes fonctionneront sous forme d'experts demeurant dans le pays, en connaissant les besoins réels et qui prendront contact périodiquement avec les boursiers recevant ces cours, les aideront à une meilleure compréhension de ceux-ci, rectifieront des erreurs d'interprétation, en un mot, transmettront verbalement le message de l'éducation.

Enfin, plutôt que de poursuivre la transmission de cours élaborés de longue date et axés sur des nécessités européennes, il sera exigé de la part des instituts chargés de ce programme qu'ils abandonnent le moule des cours qu'ils ont déjà préparés pour des besoins européens et qu'ils créent de toutes pièces, en fonction des besoins précis propres à chaque pays africain, **des cours correspondant spécifiquement à ces besoins**.

L'africanisation de l'Afrique ne consiste pas seulement à mettre des Africains à la tête de tous les rouages des Etats, mais aussi à prévoir pour ceux-ci une formation purement africaine et adaptée à l'Afrique. C'est l'objectif que la Commission s'est assignée. Il va de soi que son application dans tous les pays n'est pas possible dans l'immédiat; elle pourra se faire progressivement au fur et à mesure que les demandes parviendront des Etats associés. Déjà, certains gouvernements ont compris l'intérêt de cette expérience et sont prêts à la tenter. D'autre part, certains instituts, malgré le risque considérable que représente pour eux la transformation de leurs cours et la nécessité de créer des antennes pédagogiques, sont prêts, eux aussi, à tenter l'expérience. Il sera particulièrement intéressant de juger des résultats après deux ou trois ans.

Tout le monde est d'accord pour dire que **l'éducation traditionnelle a fait son temps et que de nouvelles formes doivent être trouvées**. C'est dans ce sens que va cette expérience. Souhaitons qu'elle soit un succès et réponde aux préoccupations des Etats africains.

Je reste optimiste pour ce qui est de

**l'avenir
de
l'Association**

nous déclare

Son Exc. Ely Ould ALLAF



**Ambassadeur de la République islamique de Mauritanie auprès du Benelux et de la République fédérale d'Allemagne
Représentant de la République islamique de Mauritanie auprès de la C.E.E.**

Voulez-vous situer géographiquement votre pays, Monsieur l'Ambassadeur?

S'étendant sur une superficie d'environ 1 050 000 km, la Mauritanie est située sur la côte occidentale d'Afrique. Elle

est traversée par le tropique du cancer dans sa partie nord qui est un désert saharien total. Le centre est constitué par une ceinture subdésertique tandis que le sud présente un climat et une végétation de type sahélien, celle-ci caractérisée par des steppes herbeuses et une forêt clairsemée le long de la vallée du fleuve Sénégal qui constitue la frontière avec la République du Sénégal.

La Mauritanie présente l'aspect d'une immense plaine légèrement inclinée vers l'ouest et couverte de dunes de sable, coupée au centre par les plateaux de l'Adrar et du Tagant que prolongent au sud les collines de l'Assaba.

A l'exception de quelques oasis isolées, la vie économique traditionnelle est pratiquement inexistante dans le nord saharien et dans la ceinture subdésertique. Près de 80 % de la population totale de la Mauritanie, estimée à 1 250 000 habitants, sont concentrés dans la zone sahélienne, large de 150 à 300 km. Dans cette région où les précipitations atteignent en moyenne 200 à 600 mm par an, les activités agropastorales qui profitent également des crues du fleuve Sénégal, sont possibles et occupent la quasi totalité des populations.

Le caractère traditionnel de l'économie de cette zone s'oppose à l'économie moderne de la région nord dont le centre le plus méridional, Nouakchott, la capitale, se trouve à 160 km de la frontière sud du pays.

Quand on pense à la Mauritanie, on pense peut-être d'abord à son gisement de minerai de fer. Quelle place occupe actuellement le minerai de fer dans l'économie nationale et quelle est l'incidence des évolutions du marché international sur la production ?

L'économie mauritanienne est caractérisée en effet par son dualisme : secteur agro-pastoral traditionnel et secteur moderne dominé par l'industrie minière. Celle-ci a été longtemps exclusivement constituée par l'extraction du minerai de fer de la Kedia d'Idjil, situé au nord du pays. Avec une production annuelle de 9 millions de tonnes, la Société MIFERMA (Mines de Fer de Mauritanie) emploie plus de 3 500 Mauritaniens. Elle a contribué, à raison des 2/3 environ, à la formation du P.I.B. ⁽¹⁾ mais de 55 % seulement à celle du P.N.B. ⁽²⁾ Elle verse actuellement au budget général de l'Etat environ 1 600 millions de francs CFA sous forme d'impôts. Bien que ces chiffres soient importants, cette industrie a eu peu de répercussions sur le reste de l'économie. En effet, pendant que le taux de croissance moyen du secteur moderne s'élevait à près de 15 % par an entre 1969 et 1970, résultat dû essentiellement à la forte augmentation de la production du minerai de fer, la croissance du secteur traditionnel n'atteignait que 3 % par an.

Les fluctuations des cours du marché international ont certes des incidences sur la production du minerai de fer mauritanien, dans la mesure où les taxes payées par MIFERMA sont fonction des ventes de minerai, mais notre budget n'a pas eu à en souffrir beaucoup grâce à la croissance continue de la production.

(1) Produit Intérieur Brut.
(2) Produit National Brut.

Quand on pense à votre pays, on pense aussi au cuivre d'Akjoujt et à l'industrie de la pêche. Voudriez-vous nous dire, Monsieur l'Ambassadeur, quelle est la place de ces deux activités dans l'économie de la Mauritanie ?

Il est exact que quand on parle de la Mauritanie, on ne pense plus seulement à son minerai de fer, car, aujourd'hui, d'autres industries naissantes commencent à apporter une part de plus en plus grande dans notre économie. Il s'agit de l'extraction du cuivre d'Akjoujt et de la pêche.

L'extraction et l'exportation du minerai de cuivre d'Akjoujt n'en sont qu'à leur début. On ne peut, pour le moment, tirer de conclusions du développement de cette industrie. On peut cependant affirmer que l'industrie minière, dans son ensemble se développe quelque peu en marge des autres secteurs de notre économie. Cela est surtout vrai par rapport à l'élevage et l'agriculture. L'effort du gouvernement tend justement à créer une symbiose entre le secteur minier d'une part et les secteurs traditionnel et tertiaire d'autre part.

Dans l'histoire de l'industrialisation de la Mauritanie, la pêche occupe une place particulière. Les côtes mauritaniennes sont parmi les plus poissonneuses du globe. Le gouvernement a pris, assez tôt, conscience de ce fait et du potentiel que constituait le poisson pour le développement industriel. Les premières tentatives se sont soldées par un échec.

Cette expérience malheureuse a été très coûteuse pour le budget de l'Etat et a retardé, dans une certaine mesure, le développement de la pêche dont l'expansion a cependant repris et connaîtra certainement, dans les prochaines années, un grand essor, grâce aux améliorations apportées aux installations de traitement du poisson et à la réalisation prochaine du projet portuaire de Nouadhibou. Le tonnage du poisson pêché a atteint 50 000 t. en 1971, production en accroissement de 25 % par rapport à 1970. Comparée à 1969, la production de 1971 accuse un accroissement de 109 %.

Pour garantir l'avenir des industries du poisson, la protection de nos ressources ichtyologiques s'impose. A cet effet, la limite de nos eaux territoriales avait été fixée à 12 milles. Depuis quelques semaines, elle a été reculée à 30 milles. Une flotille de vedettes garde-côtes a été également constituée. Mais, pour mettre fin au pillage de nos côtes par les bateaux pirates, des efforts encore plus grands sont nécessaires. Le gouvernement est prêt à consentir de gros sacrifices pour l'industrie de la pêche car, dans ce secteur qui est aujourd'hui presque entièrement entre les mains des étrangers, on peut envisager, à moyen terme, une participation croissante du privé mauritanien, perspective que n'offre pas le secteur minier.

Dans le domaine des échanges commerciaux, l'artisanat occupe-t-il une place importante?

Par son originalité et la qualité de ses articles, l'artisanat mauritanien aurait dû occuper une place plus importante dans notre commerce extérieur. Malheureusement, on se heurte à des problèmes complexes de commercialisation. Par ailleurs, notre artisanat est encore mal connu à l'étranger. Voilà pourquoi son apport dans le revenu national reste encore faible.

Vous avez abordé les secteurs mines, pêche et artisanat. Y a-t-il, toujours dans le cadre des échanges commerciaux, d'autres activités qui vous permettent d'autres entrées de devises?

Dans le secteur traditionnel, deux activités importantes méritent l'attention du point de vue des échanges commerciaux. Il s'agit de l'élevage et de la cueillette de la gomme arabique.

Bien avant l'exploitation minière et la naissance de l'industrie de la pêche, l'élevage a constitué et reste encore la principale activité de la plus grande partie de la population. Alors que les produits laitiers sont presque entièrement consommés par les producteurs, une grande partie du bétail est, depuis toujours, exportée, à pied, vers les pays voisins (Sénégal, Mali, Côte d'Ivoire, etc...).

Depuis la construction d'un abattoir frigorifique à Kaédi, la Mauritanie cherche à conquérir des marchés plus importants. Des efforts sont entrepris en direction des Iles Canaries, de la Libye, pendant que de nouveaux investissements sont en voie de réalisation afin de rentabiliser les conditions d'exploitation de l'abattoir qui sera en mesure de traiter, quand il fonctionnera à pleine capacité, près de trois mille tonnes de viande par an.

Comme l'élevage, la cueillette de la gomme a constitué, de tout temps, une activité traditionnelle importante. La production qui a atteint, en 1971/1972, le chiffre de 5 500 t., était vendue aux négociants du Sénégal, d'où elle était exportée vers l'Europe après avoir été traitée. Mais, depuis la dernière campagne, la Mauritanie traite et exporte, elle-même, sa gomme.

La position géopolitique de votre pays au confluent du Maghreb et de l'Afrique noire et l'action du gouvernement mauritanien permettent à votre pays de jouer un rôle important dans les relations interafricaines. Voulez-vous nous en dire quelques mots?

Par sa position géographique entre le Maghreb arabe et l'Afrique Noire, par la composition de sa population, d'origines arabo-berbère et négro-africaine, la Mauritanie s'est définie, depuis son existence, avant même son accession à la souveraineté internationale, comme trait d'union entre les pays de l'Afrique du Nord et ceux situés au Sud du Sahara. Cette position, définie par le Président de la République, Maître Moktar Ould Daddah, dès les premiers mois de notre accession à l'autonomie interne en 1957, est restée, jusqu'à ce jour, le fil conducteur de notre politique africaine.

Le Gouvernement mauritanien a toujours œuvré pour l'unité du continent africain. Il entretient de bonnes relations avec tous les pays indépendants d'Afrique et s'efforce de rallier tous les Africains aux causes africaines : lutte contre l'apartheid, le racisme et le colonialisme, contre les forces de division, pour la formation de groupements régionaux, tels que la Communauté Économique de l'Afrique de l'Ouest ou le Maghreb économique, pour l'indépendance des pays africains encore sous domination coloniale, etc

Si vous voulez bien, parlons de l'Association CEE/EAMA, et plus spécialement de son pilier essentiel, le Fonds Européen de Développement. Dans quelle mesure le FED participe-t-il au développement de votre pays?

La Mauritanie se réjouit de la coopération qui existe entre elle et les pays membres du Marché Commun, par le truchement des accords d'association.

Grâce au Fonds Européen de Développement, la Mauritanie a pu bénéficier d'une aide importante de la Communauté Économique Européenne. Le montant cumulé des engagements du F.E.D. s'élève à plus de 9 milliards de francs CFA. Parmi les plus importantes réalisations faites chez nous grâce au concours du F.E.D., il faut citer :

- le wharf et l'hôpital de Nouakchott ⁽¹⁾;
- le port de pêche et l'adduction d'eau de Nouadhibou;
- la route Nouakchott-Rosso;
- et un important programme de constructions scolaires.

Nous attendons encore beaucoup du F.E.D.

De nombreux importants projets lui ont été soumis et sont actuellement en cours d'étude. Ces projets, comme ceux qui ont déjà été réalisés, auront un impact très important sur notre économie et sur l'évolution sociale de nos populations.

L'élargissement de l'Europe des Six aura probablement des conséquences sur l'Association. Etes-vous optimiste quant à l'avenir de celle-ci?

(1) Un article sur l'hôpital de Nouakchott est paru dans le précédent numéro du « Courrier de l'Association ».

Nous espérons que les Européens continueront, même après l'élargissement de leur Communauté, à manifester beaucoup de compréhension à notre égard comme à celui de tous les pays africains qui leur sont associés par la Convention de Yaoundé.

Oui, je reste optimiste pour ce qui est de l'avenir de l'Association. La politique européenne d'aide au développement devrait s'enrichir dans le sens que nous souhaitons, avec l'entrée, dans le Marché Commun, de quatre autres pays européens dont la Grande-Bretagne qui saura lui apporter une longue expérience dans ce domaine, le principe de la conservation des avantages acquis n'étant pas en cause.

Nous fondons de grands espoirs sur l'admission du Royaume-Uni au Marché Commun pour d'autres raisons.

En effet, cette admission sera certainement suivie de l'adhésion de nombreux pays africains, membres du Commonwealth, à la Convention de Yaoundé. D'où une possi-

bilité plus grande de rapprochement entre les pays de notre continent et un renforcement de son unité à laquelle Maître Moktar Ould Daddah et son gouvernement ont consacré les efforts que l'on sait.

Une conclusion, Monsieur l'Ambassadeur?

Hier, pays que tout semblait condamner à un avenir incertain, la Mauritanie regarde, aujourd'hui, devant elle, avec confiance. Grâce à la volonté de son Président et de son peuple, elle a forgé son destin avec persévérance.

Certes, d'importants progrès restent à accomplir en vue d'un développement économique et social équilibré; mais il est permis de constater qu'elle a déjà fait un long chemin depuis son accession à l'indépendance, le 28 novembre 1960.



Echos de la 3^{ème} session de perfectionnement pour hauts fonctionnaires des EAMA

Le 14 juillet 1972, la 3^e session de perfectionnement, commencée le 8 mai et destinée à des hauts fonctionnaires des E.A.M.A., s'est achevée; une autre s'est ouverte le 2 octobre. Il a paru intéressant de faire connaître à nos lecteurs ces sessions et ceux qui y participent. C'est pourquoi le Courrier de l'Association est allé demander à M. Lutz, qui organise ces sessions, en quoi elles consistaient, avant de demander leurs impressions aux participants eux-mêmes.

M. LUTZ

Ces sessions de perfectionnement sont prévues dans le protocole n° 6 annexé à la deuxième Convention de Yaoundé et elles sont destinées à des hauts fonctionnaires des E.A.M.A. D'une façon générale, le but de ces sessions est de faire connaître à des fonctionnaires des Etats associés les structures de la Commission et de les associer pendant plus de deux mois aux travaux de différents services de la Commission, et plus spécialement de la Direction générale de l'aide au développement. Le texte du protocole n° 6 ne parle que de perfectionner, sans donner d'autres précisions notamment quant à la spécialisation des fonctionnaires. Il est cependant apparu souhaitable que bénéficient principalement de ces sessions des hauts fonctionnaires ayant par leur fonction des rapports directs ou indirects avec les activités du F.E.D., ce qui sera d'une utilité concrète pour tous dans le cadre de l'Association.

Dans les grandes lignes, ces sessions se composent de 3

parties. Une partie d'exposés-débats portant d'abord sur la Communauté en tant que telle, ensuite des conférences-débats sur l'Association et plus particulièrement sur le Fonds Européen de Développement (F.E.D.). Une deuxième partie est constituée par des séances de travail avec des conseillers de session désignés parmi les chefs de services responsables des diverses directions de la Direction générale de l'aide au développement. Une troisième partie consiste en voyages d'information dans les six États membres de la communauté : d'une part, dans les différentes capitales, un aperçu sur l'aide bilatérale dans chacun des États membres est donné; d'autre part, un aperçu sur la coopération et la coordination existant entre cette aide bilatérale et l'aide communautaire est aussi présenté; enfin, des voyages dans l'un ou l'autre de ces six États membres, dans d'autres villes que les capitales et dans les régions où se trouvent des réalisations dont la visite présente un intérêt certain pour les hauts fonctionnaires de pays en voie de développement.

* * *

Chacun des participants est ensuite amené à donner ses impressions générales sur la session, sur son utilité et à faire éventuellement des suggestions.

M. AKUE-EKWA Marcel



Administrateur civil au Commissariat au Plan (Gabon).

J'estime quant à moi que ces sessions de perfectionnement sont utiles dans la mesure où elles permettent aux participants non seulement de mieux connaître le Marché Commun et l'Association mais aussi de voir comment, au sein des Communautés européennes, sont étudiés la plupart des projets de financement que nos pays adressent ici. Ces sessions sont également utiles dans la mesure où elles nous

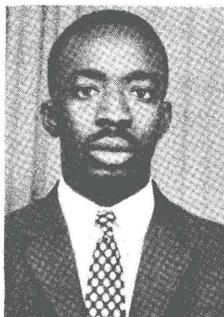
permettent de connaître les pays membres du Marché Commun. Quant à la durée de la session, c'est là où j'ai à faire une observation : j'estime que la durée de la session est tout à fait longue par rapport à ce que nous aurions voulu qu'elle soit parce que nous occupons des fonctions assez élevées dans nos pays et il nous est très difficile de nous séparer de nos administrations pendant une durée assez longue.

M. RASOLOMAMPIANDRA André

Inspecteur en chef au Ministère des finances (Madagascar)

En ce qui concerne cette session, je suis tout à fait d'accord avec ce qui vient d'être dit. Le plus important, cependant, me paraît être les contacts humains qui ont pu être noués et qui sont nécessaires dans l'exécution du travail dans les rapports entre la Commission et les pays associés. Or, sur ce point, j'ai une petite suggestion qui a été déjà faite d'ailleurs devant les responsables de la session : c'est, dès l'arrivée, de permettre aux participants d'avoir tout de suite des contacts avec les principaux responsables de la session parce qu'il nous est très difficile dès notre arrivée d'aller frapper aux portes sans savoir à qui s'adresser et je crois que, sur ce point, les responsables sont tous d'accord pour organiser quelque chose dans ce sens là. Autrement, en ce qui concerne le déroulement des exposés et des voyages eux-mêmes, je n'ai rien à dire sinon que cela a été organisé d'une manière impeccable du point de vue matériel et qu'il faut féliciter ceux qui s'en sont occupés. Nous avons eu toutes les facilités et toutes les conditions nécessaires pour faire de cette session une session utile et agréable.

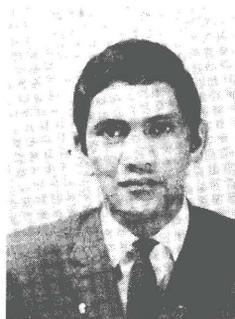
M. DIOP Lamine



Chef de division au Ministère des Affaires économiques (Sénégal)

Je crois qu'il ne reste plus grand chose à dire sur les aspects généraux. Je me contenterai de faire une suggestion que j'avais déjà faite à plusieurs reprises. C'est à propos de l'organisation même des séances de travail : j'avais proposé qu'à l'avenir on essaie de voir dans quelle mesure il serait possible d'individualiser ces séances, pour permettre à certains participants d'approfondir certains points. En ce qui concerne mon cas, par exemple, j'aurais souhaité rester un peu plus longtemps à Luxembourg, à l'Office statistique, pour voir de plus près le travail qui s'y fait.

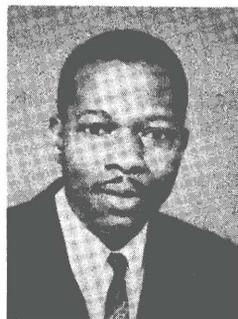
M. RANJALAHY Alphonse



Chef de bureau au Ministère des finances (Madagascar)

En ce qui me concerne, je ne fais que reprendre tout ce que mes prédécesseurs ont dit. Ce stage ne peut être que bénéfique pour les participants des EAMA en ce sens que nous avons eu connaissance du fonctionnement des organismes de la CEE et nous avons eu des contacts directs avec les gens qui s'en occupent. Je suis d'accord avec ce qu'a dit mon compatriote tout à l'heure sur la compétence avec laquelle le stage a été organisé, d'une façon presque parfaite.

M. SANGARE Théophile



Chef de la division « Coopération internationale » au Ministère des Affaires étrangères (Mali)

Nous venons de passer plus de deux mois à Bruxelles à la Commission de la C.E.E. Nous avons d'abord suivi une série d'exposés-débats qui ont été faits par des fonctionnaires compétents des différentes directions sur les problèmes de la Communauté d'une part et de l'Association notamment du F.E.D., d'autre part. Ensuite, il y a eu le perfectionnement proprement dit, c'est-à-dire l'affectation auprès de conseillers de stage : mais je voudrais souligner que cette partie a été très courte et insuffisante pour donner une idée exacte de la manière dont les dossiers sont examinés et traités. Ensuite, il y a eu le voyage qui nous a permis de visiter les capitales et, plus en profondeur, l'Allemagne Fédérale. Cette série de voyages est nécessaire parce qu'elle

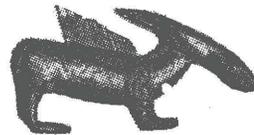
permet aux participants de prendre contact avec les responsables des départements qui s'occupent de l'aide au développement et elle permet également de prendre contact avec certaines organisations internationales. C'est ainsi qu'à Paris nous avons pris contact avec l'O.C.D.E. après avoir déjà pris contact avec le Secrétaire d'état à la Coopération et la Caisse Centrale de Coopération. Nous avons eu le plaisir et l'honneur de rencontrer M. Paul Marc Henri, le président du Comité d'Aide à l'O.C.D.E. Ensuite, à Rome, nous avons rencontré les responsables de la F.A.O.; nous avons eu un entretien avec le Dr. SAAR qui s'occupe du département Afrique. Ces déplacements en Europe sont très utiles par les contacts qu'ils créent. Nous avons eu l'occasion de voir plus en détail certaines réalisations parce qu'il paraît qu'à chaque session il y a un pays de la Communauté que les participants visitent plus en détail. Cette fois-ci c'était l'Allemagne. Nous avons été à Munich, nous avons passé une journée à visiter des laiteries. Ceci nous a donné une idée de ce qui est possible, de ce qui reste à faire dans ce domaine chez nous où la plupart des pays ici représentés font de l'élevage mais n'ont pas les moyens de transformer ce lait en produits laitiers. Nous avons été à Berlin, ensuite à Hambourg, à Cologne et Bonn. Au cours de ces visites nous avons eu des entretiens avec des responsables. Je crois qu'à mon avis la session est une chose qu'il faudrait poursuivre parce qu'elle permet aux fonctionnaires des États associés de se familiariser avec le fonctionnement des institutions de la Communauté d'une part et de l'Association d'autre part. En venant ici, la plupart d'entre nous avaient une vue assez vague de ce qu'est cette grande Association. Après ce séjour de plus de deux mois, nous repartons tous avec des idées bien nettes, nous savons comment cela fonctionne et je crois que c'est une bonne chose.

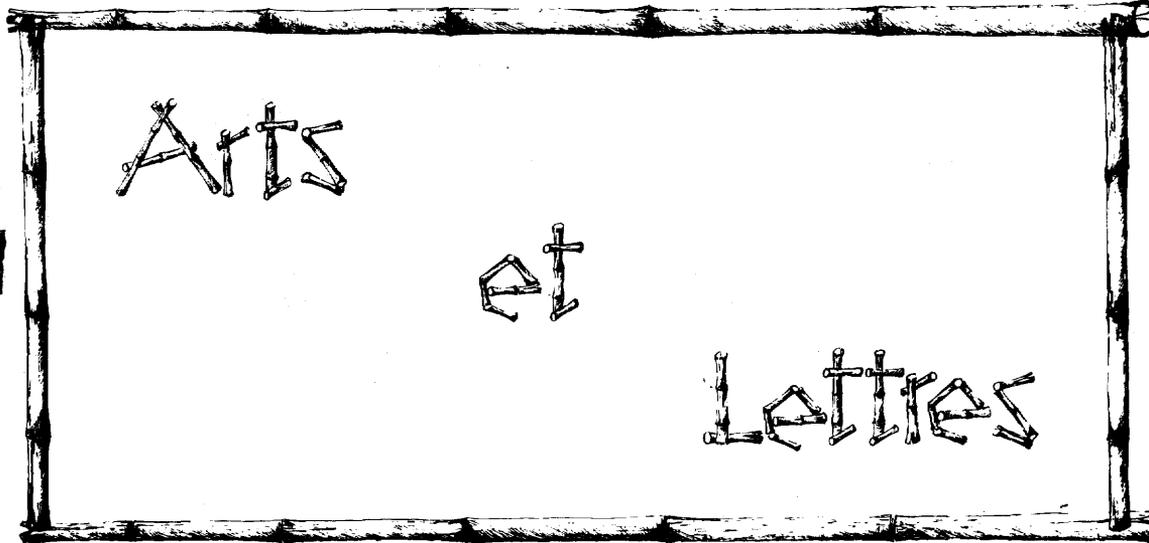
M. NASSA Kouka Germain



Chef du service « Organisations internationales » au Ministère des Affaires étrangères (Haute-Volta)

Nous sommes à la fin de notre session de plus de deux mois effectuée à Bruxelles. Cette session a été très intéressante parce qu'elle nous aura permis de nous rencontrer entre fonctionnaires des États africains et malgache associés et de rencontrer aussi les responsables qui, au Marché Commun, s'occupent de nos pays. Je me demande s'il ne serait pas bon, et là c'est une suggestion personnelle que j'émetts, d'organiser la session suivant un sujet précis qui permettrait de rassembler des fonctionnaires chargés d'un domaine déterminé et d'en discuter de façon approfondie durant tout le temps qu'ils passent ici. Nous avons, d'autre part, effectué un voyage d'études de près de deux semaines dans les six pays membres de la Communauté. Ce voyage a été très intéressant et nous avons pu prendre contact avec les différents départements des ministères chargés de l'aide au développement.





Le grand Poète Léopold Sédar SENGHOR

à la X^e Biennale internationale de poésie de Knokke

(31 août—4 septembre 1972)

par M. Niaky BARRY

Knokke est de ces rares villes où cohabitent l'homme et la mer. Ville où l'accent des fières vagues de l'océan se mêle aux plaintes monotones de l'éternel insatisfait. Ici, exceptionnelle harmonie de la couleur et d'une étrange douceur de l'air; évocation de souvenir plongé dans l'oubli du moment. Seul l'ultime départ vers d'autres cieux vous permet d'escalader cette pente souvent vertigineuse qui vous mène à votre propre découverte.

C'est dans cette cité belge, où l'aube est l'amant de la lumière du jour, qu'a eu lieu la X^e Biennale internationale de poésie présidée par le poète, humaniste et chef d'État sénégalais, Léopold Sédar SENGHOR. Une quarantaine de délégations venant d'Allemagne Fédérale, du Zaïre, de France, de l'Équateur, d'Espagne, du Chili, de Bulgarie, du Sénégal, des États-Unis, de Yougoslavie, de Tunisie et de bien d'autres pays encore ont voulu répondre à l'appel du Comité de la Biennale animé par son dynamique secrétaire général-fondateur, et aussi célèbre poète, Arthur HAULOT.

Parler de la poésie de l'Enfant, thème de la biennale, aux confluent des échanges permanents des courants de la mer du Nord tendant sa main sublime à celle de la Manche, c'est communier avec les dieux de l'inspiration.

Réflexion. Méditation. Rêve. Action. La poésie c'est tout cela à la fois. Mais elle est surtout raison de l'ENFANCE. Comment se plonger dans les sources mêmes de la raison intuitive, dans la profondeur de l'enfance, comme le dit le poète Léopold Sédar SENGHOR dans son discours, alors que «l'aube des temps contemporains s'est levée, à la fin du XIX^e siècle avec de fulgurantes découvertes scientifiques. Celles-ci allaient favoriser, dans leurs mouvements dialectiques, d'étonnantes créations industrielles, mais aussi les guerres les plus destructives, d'autant que les plus universelles, de l'histoire, qui allaient, à leur tour, permettre des créations encore plus créatrices, remodelant le visage de la terre. Ce que les économistes désignent par le mot d'environnement.»

Le poète de poursuivre :

« Et les hommes en furent transformés, que le développement des transports révélait les uns aux autres. Et des philosophes se trouvèrent pour penser les nouvelles sciences et, voulant défendre l'Homme contre ces nouveaux dieux implacables, découvrirent sa vérité dans le jaillissement de sa nuit primordiale : dans son intuition et dans son désir à la fois. Et des poètes se levèrent — d'abord Rimbaud — pour chanter les vérités essentielles, humaines, dans la langue merveilleuse de l'enfance, transparente, cristalline, créatrice. La deuxième révolution, pendant et après la première guerre mondiale, fut appelée **surréalisme**. »

Mais comment en « ce siècle si fertile en révolutions, en destructions massives et radicales, encore plus en créations majeures », le poète pourrait-il revenir aux sources, au « **Royaume de l'enfance** » ? Au chantre de la Négritude de nous livrer quelques-unes de ses réflexions :

« La première est que, de tout temps et en tout pays, la poésie est révolution du langage parce que manière **insolite** de dire. Plus précisément, révolution dans la **langue** : dans le vocabulaire, la morphologie, la syntaxe, mais surtout dans le style, c'est-à-dire non pas la substance du dire, mais la manière de **chanter**. Je dis chanter, car là est la plus grande **destruction-création**. Il s'agit pour le poète, au contraire du locuteur ordinaire, de créer un nouveau rythme et une nouvelle mélodie. Pour chaque poète, voilà la grande **révolution**. »

Alors le grand poète africain, allant plus loin dans sa réflexion, nous rappelle les trois Prix Nobel, Saint John Perse, Asturias, Néruda, comme étant quelques-uns des fruits de vingt années d'efforts du Tiers-Monde. Cette région du globe par cet exemple significatif, apporte ainsi la sève de sa civilisation pour la rencontre de la convergence.

« Notre seconde découverte, dit encore le poète, c'est l'importance persistante des sources intellectuelles, plus précisément **précieuses**, dans les révolutions poétiques. Elles fournirent beaucoup aux surréalistes. J'ai trouvé cette veine jusque chez les trois poétesses de mon village, **mes trois Grâces**, comme je les appelle, qui, mieux que tous les autres, m'enseignèrent le **bien-dire** pour parler comme Saint John Perse. Ce bien dire qui est choix des formes les plus rares, les plus concises, les plus polies. Je parle d'une **politesse** qui est civilisation : esprit et cœur en même temps... ».

« Notre troisième découverte, en sens contraire, est celle des richesses **populaires**. Cette veine est plus courante qu'on ne le croit. Ainsi chez Claudel. Les révolutionnaires de mai 1968 y ont recours, même ne le disant pas, et les struc-



Le Président SENGHOR dirigeant les assises de la biennale avec à droite M. Arthur HAULOT, Secrétaire général fondateur de la biennale et Commissaire général au tourisme

turalistes. Et tous ceux qui rêvent, qui essaient de désintégrer la langue. Œuvre première d'un poète, œuvre utile. Mais il faut la recréer, la **langue** ».

Laissons le poète poursuivre.

« Cette veine, dit-il, on le devine, est féconde avec le réveil de conscience des prolétaires de l'Euramérique et des peuples du Tiers-Monde. Je signale, parmi d'autres, la jeune poésie **négro-américaine**, qui, enracinée dans la langue populaire, est aux Etats-Unis, la plus **révolutionnaire** parce que la plus originale, la plus américaine, la créatrice. Celle de Don Loe et de ses émules ».

La poésie est donc ce langage universel qui communique nos émotions : joies, plutôt rares, sérénité, angoisse, peur, drame, conflit entre ce que nous sommes et ce que nous voudrions être. Le poète-humaniste nous incite à la vibration émotionnelle, c'est-à-dire à la **POÉSIE**, car :

« A bien y réfléchir, l'une et l'autre veines, nous clame le poète dans sa conclusion, si on les remonte, conduisent aux mêmes sources : à une sensibilité profonde, passionnée. D'où une pensée par images analogiques, et rythmées.

L'âme même du « **Royaume de l'Enfance** ». Pour devenir poètes, il faut redevenir enfants. Comme pour aller au Ciel — selon la parole du Christ. C'est ce qui explique la fin de nos contes en Afrique, où, dans les temps anciens, le conte était, comme le poème, sur le ton haut et un rythme monotone : « ainsi s'en est allé le conte pour se jeter à la mer, et le premier qui le respirera ira au paradis ».

Les interventions agro-industrielles du F.E.D. en faveur des cultures d'exportation

I. Intérêt et place de ces interventions dans l'ensemble des investissements du F.E.D.

par M.A. VANHAEVERBEKE

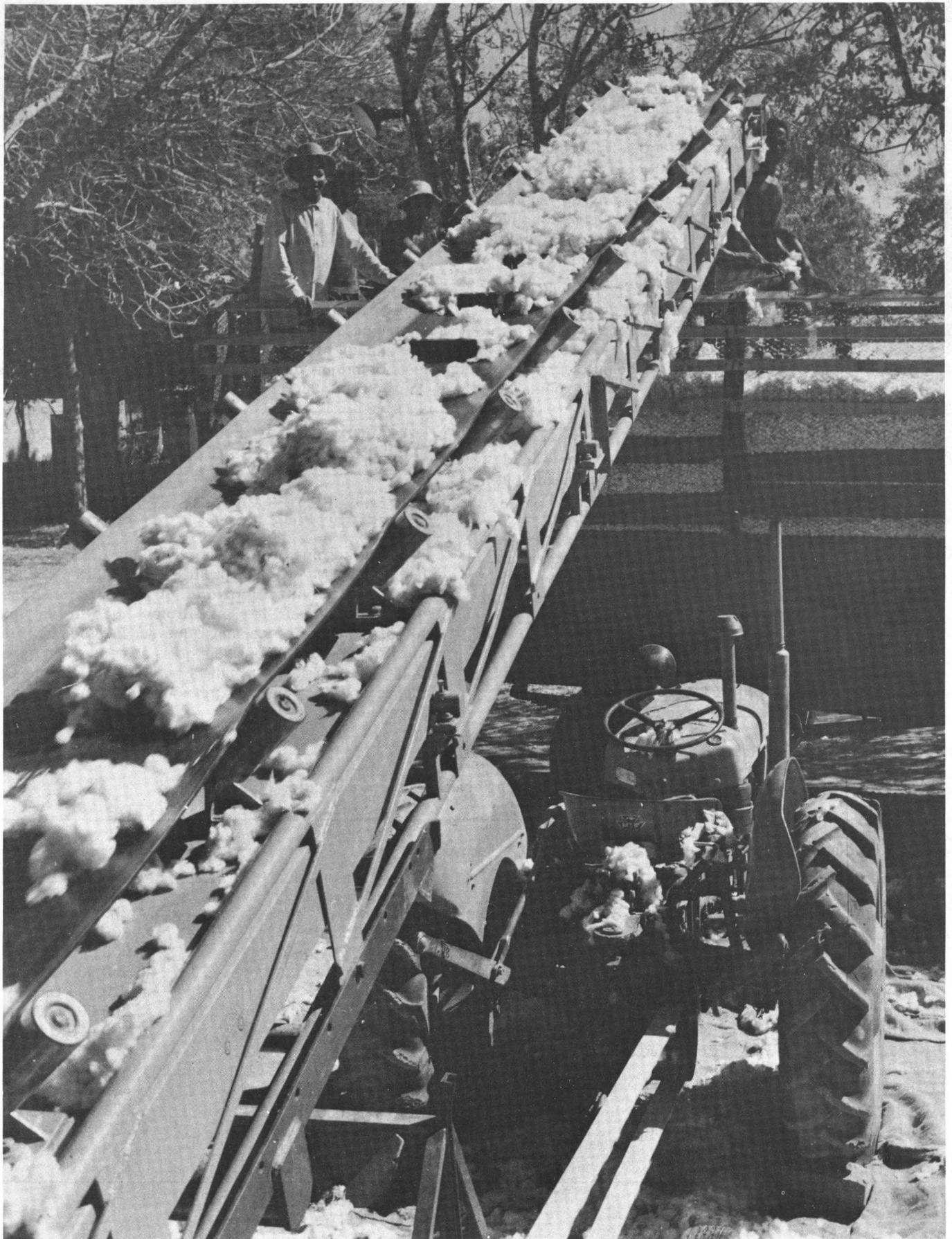
Place des cultures d'exportation dans la croissance économique des P.V.D.

Selon les économistes classiques, l'introduction des cultures d'exportation dans les pays neufs aurait dû avoir comme fonction essentielle de fournir l'élément moteur de leur expansion. La thèse est la suivante : on peut décomposer le développement en trois phases historiques :

1. le stade d'économie de subsistance : chacun produit en fonction de ses besoins propres; dès lors, en Afrique Noire où la densité de population est généralement faible, la production est limitée par la capacité physique de consommation des producteurs. Il y a donc sous-emploi faute de débouchés;
2. l'introduction de cultures commerciales d'exportation fait sauter ce goulot d'étranglement. En effet l'ouverture à l'échange international d'économies disposant en abondance de facteurs de production spécifiques valorisables pour les production d'exportation doit permettre d'augmenter considérablement leur revenu national;

3. le troisième temps de développement consiste dans la diversification de l'économie. L'expansion rapide des revenus crée un marché intérieur suscitant l'éclosion d'industries locales destinées à prendre le relais de la croissance. Ainsi, les productions d'exportation auraient pu servir de moteur à la croissance économique en créant les conditions d'existence d'une économie industrielle équilibrée. Au fur et à mesure de la saturation des marchés de la production initiale, des activités nouvelles s'y seraient substituées créant un équilibre dynamique de la croissance.

Toutefois, ce modèle que plusieurs nations aujourd'hui hautement industrialisées et développées ont suivi ne s'est pas vérifié dans l'ensemble des pays neufs. Une cause suffisante de cet échec peut être trouvée dans le contrôle politique que subissaient les colonies et qui non seulement les a spoliées d'une partie des avantages commerciaux que ces pays auraient pu négocier s'ils avaient été indépendants mais leur a interdit de surcroît en vertu de Pacte Colonial, l'implantation des industries locales se substituant aux importations. Dès lors, le caractère mono-exportateur de produit de base a persisté jusqu'à nos jours, phénomène



d'autant plus inquiétant que la plupart des productions concernées sont menacées d'une dégradation profonde de leurs prix. Leur offre stimulée par les progrès techniques d'une part, le développement de substituts synthétiques d'autre part augmente plus rapidement que la demande devenue elle très inélastique par rapport aux prix et aux revenus. Dans ces conditions, la marge de manœuvre des pays nouvellement indépendants est étroite : n'ayant aucune maîtrise des cours mondiaux ils tentent :

- soit de **diversifier leurs productions** de façon à atténuer par compensation l'impact sur leur économie des fluctuations conjoncturelles des prix des matières premières,
- soit d'**améliorer leur productivité** pour mieux résister à des baisses de prix. Mais face à la saturation de la demande cette politique exige au niveau mondial une planification de l'offre sans laquelle des processus de « croissance appauvrissante » risquent d'apparaître, les baisses de prix annulant les accroissements de production,
- soit de **conclure des ententes commerciales**, avec les concurrents et les pays consommateurs afin de stabiliser à un niveau satisfaisant les prix des produits de base.

S'il est bien évident que le développement des cultures d'exportation a perdu le caractère moteur qu'il aurait pu avoir dans le passé, il n'en reste pas moins qu'en l'absence d'alternative industrielle sérieuse, ce secteur reste très important pour la plupart des pays africains pour au moins trois raisons :

1. Les cultures d'exportation **conditionnent encore l'existence de la plupart des paysans africains.** Leur régression qui ne serait pas compensée par l'appari-

tion de nouveaux secteurs de production, dont les perspectives sont par ailleurs lointaines, serait donc très profondément ressentie;

2. L'équipement des pays, notamment en vue de l'industrialisation, requiert la **disponibilité de devises** que seules les cultures d'exportation peuvent fournir actuellement;
3. Les cultures d'exportation sont des **cultures « locomotives »** qui stimulent l'introduction du progrès technique et constituent dès lors un agent privilégié de la transformation de l'agriculture traditionnelle. Elles permettent de mobiliser les ressources nécessaires à la modernisation des exploitations rurales traditionnelles.

Si donc le développement des cultures d'exportation ne présente plus de perspectives très encourageantes, ces cultures gardent toute leur importance dans les politiques économiques à moyen terme des Etats associés. Il n'est donc pas étonnant que, parmi les interventions du F.E.D. en matière de projets directement productifs, la promotion des cultures d'exportation occupe une place de choix.

Interventions du F.E.D. dans le secteur des cultures d'exportation

A. INVENTAIRE DES PROJETS ET PART DANS LES INTERVENTIONS TOTALES DU F.E.D.

En valeur absolue, les interventions de la C.E.E. dans les différentes E.A.M.A. apparaissent dans le tableau I. On y observe que **les interventions du F.E.D. ont porté principalement sur les ensembles agro-industriels élaéicoles et théicoles**, ainsi que sur la production du coton. Toutefois, si on considère qu'ils ne concernent qu'un seul pays, les projets arachidières au Sénégal, cocotiers à Madagascar, anacardier au Dahomey prennent toute leur importance.

Liste des actions du F.E.D. en matière de projets agricoles d'exportation

Produits	Pays	Investissement F.E.D.
Palmier à huile	Cameroun – R.P. Congo – Côte d'Ivoire – Dahomey – Togo (Zaire)	74 276 000 U.C.
Coton	Centrafrique – Côte d'Ivoire – Mali – Sénégal – Tchad – Togo	47 809 000 U.C.
Thé	Burundi – Rwanda – Zaire (études : Cameroun, Madagascar)	25 008 000 U.C.
Arachides	Sénégal	6 340 000 U.C.
Palmier cocotier	Madagascar	4 120 000 U.C.
Anacardier	Dahomey	3 295 000 U.C.
Pyrèthre	Rwanda	2 560 000 U.C.
Avocat	Côte d'Ivoire	574 000 U.C.
Bananes	Somalie	543 000 U.C.
Dah	Mali	438 000 U.C.
Gomme arabique	Tchad	374 000 U.C.
Poivre	Centrafrique	227 000 U.C.
Essence d'orange	Mali	43 000 U.C.

L'évolution relative par rapport à l'ensemble des interventions du F.E.D. d'une part et au secteur des projets directement productifs d'autre part est réflétée dans le tableau II. On observera que leur pourcentage dans le total a crû notablement, ce qui constitue le reflet à la fois du poids que prennent dans les actions du F.E.D. les opérations à caractère directement productif et l'importance du secteur des cultures d'exportation dans ces opérations. Les chiffres du 3^e F.E.D. montrent clairement que cette tendance se maintient.

a) Actions de diversification

Lors de leur accession à l'indépendance la plupart des économies des E.A.M.A. à l'exception du Zaïre étaient largement mono-exportatrices de produits de base, ce qui les rendaient particulièrement fragiles face aux fluctuations conjoncturelles des prix des matières premières. Grâce à l'action du F.E.D., plusieurs d'entre elles disposant de conditions naturelles propices ont pu ou sont en train d'enrichir la panoplie de leurs exportations :

Place des cultures d'exportation dans l'ensemble des projets financés par le F.E.D.

	(1) Cultures d'exportations (000 U.C.)	(2) Ensemble des interventions du F.E.D. (000 U.C.)	(3) (1) en % de (2)	(4) Projets directement productifs (000 U.C.)	(5) (1) en % de (4)
1 ^{er} F.E.D.	15 000	581	2,6	144	10
2 ^e F.E.D.	98 000	713	14	297	33
3 ^e F.E.D.	52 000	395 (a)	13	134 (a)	39

(a) Situation des engagements en juillet 1972.

B. ANALYSE DES OPERATIONS DU F.E.D. DANS LE SECTEUR AGRICOLE D'EXPORTATION

1. Nature des interventions

Les opérations du F.E.D. dans ce secteur couvrent en fait les divers types d'actions que les Etats associés tentent de réaliser pour pallier l'évolution défavorable de leur secteur d'exportations agricoles, c'est-à-dire :

- **diversifier** la production de base;
- **accroître la productivité** agricole;
- **compléter l'équipement industriel** en vue d'accroître au maximum la transformation locale des produits exportés.

De surcroît, la nouvelle convention d'association a fourni au F.E.D. une série d'instruments nouveaux, d'une part en vue de compenser toutes dégradations trop marquées des revenus d'exportation des Etats associés (aides pour situations exceptionnelles dues à une chute de prix mondiaux ou à des calamités naturelles), d'autre part afin de promouvoir la commercialisation de leurs produits.

On s'attachera principalement dans cet article à l'analyse des projets d'investissement financés par le F.E.D. D'une façon générale, ces actions sont de trois types :

à cet égard les actions les plus spectaculaires concernent la **réalisation des premiers blocs agro-industriels de palmiers élaeis** en Côte-d'Ivoire, au Dahomey et au Togo, **l'introduction et le développement de la théiculture** au Rwanda, du coton au Sénégal. Des actions très prometteuses, quoique plus modestes, portent sur l'introduction de l'arachide de bouche au Sénégal, de blocs agro-industriels d'avocatiers en Côte d'Ivoire, de dah et de tabac au Mali, du pyrèthre au Rwanda.

b) Actions d'accroissement de la productivité

Pour faire face aux baisses des cours mondiaux et maintenir la capacité concurrentielle des producteurs, la plupart des E.A.M.A. ont entrepris de moderniser les techniques de production traditionnelles (introduction des engrais, de la traction animale etc...). Le F.E.D. a soutenu ces actions, notamment au Sénégal qui avec la création du Marché Commun et l'Association perdait les bénéfices des prix garantis par la France. Mais c'est dans le secteur cotonnier que les investissements du F.E.D. ont été les plus importants relançant et consolidant la production des zones de savanes de la R.C.A., de la Côte-d'Ivoire, du Tchad et du Togo. ⁽¹⁾

(1) Les investissements du F.E.D. dans le secteur cotonnier seront traités dans un prochain numéro.

La rapidité et l'efficacité de ces opérations de productivité ont permis en général de devancer la baisse des cours de produits et, sinon d'augmenter, du moins de stabiliser les revenus des producteurs et de l'État.

- c) Valorisation de la production agricole
Le développement ou l'introduction de ces cultures ont permis **l'installation d'unités industrielles importantes particulièrement pour l'élaeis et la théiculture** qui accroissent la valeur ajoutée locale et constituent des ferments de modernisation du milieu

Les principales options étaient les suivantes :

- a) Choix entre opérations sectorielles et intégrées

La plupart des interventions du F.E.D. ont été sectorielles au sens où elles ont été centrées exclusivement sur un produit d'exportation : coton, huile de palme, etc... Cependant, dans certains cas, la culture d'exportation a fait partie d'un ensemble intégré d'opérations concourant au développement global d'une région.



Cueillette du thé.

rural. De ces industries de transformation, le F.E.D. a financé entièrement ou partiellement non seulement des unités « fatales » au sens où il est techniquement obligatoire de les fixer sur les lieux même de production — huile de palme, thé, usine d'égrenage — mais aussi des unités indépendantes produisant huile de palmiste, savon, huiles essentielles, huile d'arachide etc...

2. Mode de réalisation des projets

Pour atteindre un même objectif de production, il existe une série d'alternatives techniques, économiques et financières entre lesquelles il faut choisir. En la matière, la politique du F.E.D. a toujours été souple, tentant de s'adapter aux conditions particulières rencontrées dans chaque cas.

Cette dernière formule a le mérite d'être théoriquement plus cohérente dans la mesure où elle vise à corriger les divers phénomènes d'extraversion, de déséquilibres économiques alimentaires hérités de la période coloniale au cours de laquelle priorité absolue avait été donnée au développement des cultures d'exportation; toutefois, l'ambition même de cette formule la rend beaucoup plus complexe à mener que l'opération sectorielle. A l'heure actuelle, on tend vers un compromis dans la mesure où on vise l'intégration dans les projets sectoriels, des actions complémentaires conditionnant la réussite du projet principal. Ainsi, au Sénégal, l'opération arachide a-t-elle visé également l'accroissement de productivité des cultures céréalières. Toujours au Sénégal, on a

introduit la riziculture pluviale dans une opération sectorielle cotonnière afin d'y constituer une rotation équilibrant l'exploitation agricole.



Semi mécanique de l'arachide au Sénégal.

b) Option entreprise commerciale – exploitation paysanne

Dans le secteur d'exportation, on rencontre en général deux types d'entreprises : les unes de type commercial organisées sous forme de société et utilisant exclusivement de la main-d'œuvre salariée, d'autres de type familial paysan groupant les membres d'une famille à l'exclusion de salariés. La production de coton, d'arachide, de pyrèthre assurée dans les projets F.E.D. est le fait exclusif de ce dernier type d'exploitation. Cette formule présente l'avantage capital dans l'optique de développement, de contribuer à la formation d'une paysannerie responsable, et toutes les actions entreprises à son bénéfice auront par conséquent des effets secondaires considérables. La modernisation de milliers d'exploitations individuelles pose néanmoins de difficiles problèmes de vulgarisation et ne peut donc impliquer que des transformations progressives et relativement simples. Aussi, la formule des small holdings se prête-t-elle moins bien aux projets capitalistiques pour lesquels l'outil de production est coûteux et complexe sur le plan technique et de la gestion; tel est le cas des plantations d'élaeis, d'anacardiens pour lesquelles la formule du bloc

agro-industriel a été préférée, encore que l'exemple ivoirien a montré qu'elle n'exclut pas le développement subséquent de plantations paysannes. Dans certains projets F.E.D., pour le thé notamment, une formule mixte a été choisie; en effet, étant donné qu'il s'agissait de développer une production nouvelle exigeant une grande discipline d'exploitation, la formule du bloc agro-industriel a été retenue dans une première étape assurant l'approvisionnement minimal en feuilles des usines dont le fonctionnement constitue l'élément principal de coût en théiculture. Dans une phase ultérieure qui a déjà débuté, ces noyaux servent de support et de modèle aux plantations familiales sur lesquelles va reposer désormais l'essentiel de la croissance théicole. Il résulte de ces considérations que le choix de type d'exploitation a été avant tout affaire de circonstances, la conduite étant de trouver dans chaque cas la formule la plus viable compte-tenu de la nature des produits, de la complexité des opérations, de la disponibilité et de la proportion des facteurs de production etc...

c) Mode de financement des projets

On pourrait s'étonner de voir de nos jours la part croissante prise par les organismes publics de développement dans le financement de projets agro-industriels qui auparavant était le fait du secteur privé. L'explication principale de cette situation doit être trouvée dans la dégradation des termes de l'échange des pays sous-développés : les prix de leurs exportations agricoles baissent continuellement alors que les biens d'équipement et l'encadrement nécessaires à la réalisation des projets subissent les effets de l'inflation sévissant dans les Nations industrielles. Comme les progrès de productivité ne peuvent compenser cette dégradation, la rentabilité financière des cultures agricoles d'exportation diminue au point de ne plus intéresser le capitaliste étranger dont les exigences sont d'autant plus grandes qu'ils considèrent que des investissements à long terme dans les pays en voie de développement sont exposés à des risques politiques élevés.

En conséquence, la poursuite des opérations agricoles, répondant moins à des justifications financières qu'économiques et sociales, dépend de plus en plus largement du secteur public national ou étranger fournissant des capitaux à des conditions plus favorables que celles du marché. A cet égard, les interventions du F.E.D. ont été particulièrement libérales puisqu'elles ont pris dans la plupart des projets la forme de subventions.

Outre les cas où la rentabilité financière des projets se révèle insuffisante, cette formule du don se révèle particulièrement adaptée au financement des projets de cultures paysannes et de diversification pour lesquels des aléas socio-psychologiques et techniques ne sont pas négligeables.

Le choix de cette formule répond aussi à la volonté de fournir, aux Etats associés ou à leurs entreprises, la capacité d'auto-financement qui leur permet d'étendre leurs activités, sans risques d'endettement excessif.

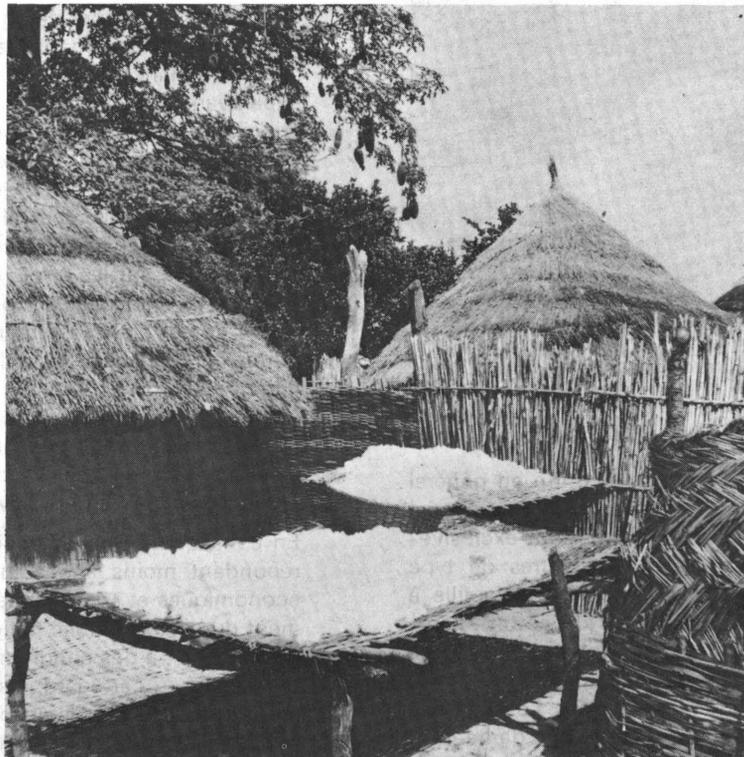
Ces deux éléments, couverture des risques de l'innovation et de la vulgarisation des techniques, activation du processus d'accumulation du capital, qui sont essentiels au développement économique, donnent évidemment tout leur prix aux interventions du F.E.D. dans ce secteur.

Conclusions

Quoiqu'elles aient perdu de leur intérêt en tant qu'élément moteur du développement, les cultures d'exportation conservent une priorité à moyen terme dans les politiques économiques des E.A.M.A. : c'est ainsi que les objectifs de diversification de la base exportatrice et d'amélioration de la produc-

tivité du travail dans les exploitations existantes constituent souvent les pièces maîtresses des plans de développement de ces pays. C'est donc très logiquement que, dans l'ensemble des interventions du F.E.D., les projets de développement des cultures d'exportation ont pris une importance croissante. Outre la souplesse de ses interventions, les modalités de ses financements, particulièrement libéraux, permettant d'une part de couvrir les aléas agronomiques et humains des opérations agricoles, d'autre part de favoriser l'accumulation du capital, font du F.E.D. un acteur privilégié du développement de ce secteur. Les résultats concrets et spectaculaires obtenus pour l'opération palmier à huile en Côte-d'Ivoire et thé au Rwanda et au Burundi, qui sont exposés ci-après, constituent la meilleure preuve de cette assertion.

A. VANHAEVERBEKE



Récolte du coton au Sénégal-Oriental.

II. Deux exemples d'intervention du F.E.D.

Pour illustrer l'action du F.E.D. en matière d'interventions agro-industrielles en faveur des cultures d'exportation, deux exemples concernant trois pays et deux produits ont été choisis :

- Côte d'Ivoire : le palmier à huile
- Rwanda et Burundi : le thé

A. Le palmier à huile

par M.H. SMIDA



Vue aérienne d'une plantation sur savane avec clots forestiers.

Au moment où l'exécution du projet de 32 000 hectares de palmeraies sélectionnées financé sur les ressources du Fonds Européen de Développement entre dans la phase d'achèvement, il semble indiqué de faire le point de cette

vaste opération qui constitue la pièce maîtresse du plan palmier ivoirien avec près de 40% des investissements totaux.

Les objectifs du plan palmier

L'objectif principal du plan palmier à huile lancé en 1961 était la diversification de l'agriculture ivoirienne qui reposait trop exclusivement, en ce qui concerne les productions agricoles d'exportation, sur le café, le cacao et les bananes, ces trois produits constituant alors 80 % de la valeur totale des exportations de la Côte-d'Ivoire. La diversification de l'agriculture répondait à plusieurs préoccupations; elle devait permettre :

- d'atténuer les risques permanents de fortes variations de cours du café et du cacao;
- éventuellement de satisfaire la demande du marché intérieur pour certains produits;
- de corriger les déséquilibres régionaux découlant des facteurs naturels particuliers des différentes zones géographiques.

A ces problèmes, le palmier donnait une solution satisfaisante, puisque la zone forestière couvrant tout le sud du pays, notamment celle dite « sur sables tertiaires », convient parfaitement à cette culture. L'huile de palme était localement consommée sous forme d'huile alimentaire ou rentrait dans la composition des margarines ou savons fabriqués sur place, mais la Côte-d'Ivoire importait de l'huile de palme pour satisfaire la demande intérieure.

L'objectif final du plan palmier est la réalisation pour 1973 de 76 000 ha de palmeraies sélectionnées, devant produire en régime de croisière à partir de 1976, 150 000 tonnes d'huile de palme et 38 000 tonnes de palmistes. En ce qui concerne l'huile de palme, la consommation intérieure devrait absorber 20 % de la production. Une extension du plan palmier est prévue sur la région du sud-ouest dont l'aménagement régional bat son plein : nouveau port à San Pedro, amélioration de l'infrastructure routière, projets de plantation de cacao en cours ainsi que pour l'hévéa, etc... Par ailleurs, le plan cocotier va de pair avec le plan palmier à huile.

La réalisation

Plusieurs pôles régionaux constituant les zones de production jugées les plus favorables au palmier ont été localisés et chacun de ces centres a été doté d'un ou plusieurs blocs de plantations industrielles devant assurer un approvisionnement régulier des usines à installer, tandis qu'une vigoureuse campagne d'animation devait inciter les planteurs villageois à créer des unités familiales de production. Pour les plantations industrielles et villageoises, l'impératif primordial était une localisation dans un rayon maximum de 20 km des usines. Tous les investissements dans le domaine de la production devaient être accompagnés par des actions d'amélioration des infrastructures économiques et sociales.

Le plan palmier à huile ivoirien a été réalisé en plusieurs étapes. La première consistait en la mise en place de 2 200 ha de plantations industrielles et 2 500 ha de plantations villageoises pendant les années 1963 à 1965. Ce projet fut financé sur les ressources du 1^{er} F.E.D.

Fort de l'expérience acquise dans le domaine de la création des grandes unités de plantations industrielles, une deuxième étape fut abordée en 1965 avec le lancement du projet de 32 000 ha de palmeraies sélectionnées financé sur les ressources du 2^e F.E.D. au titre de l'aide à la diversification.

L'article 26 du protocole n° 5 de la première Convention de Yaoundé avait accordé à la Côte-d'Ivoire 46,7 millions de dollars (soit environ 11,7 milliards de F.C.F.A.) au titre des aides à la production et à la diversification; la Côte-d'Ivoire avait décidé de consacrer la totalité de cette dotation à l'aide à la diversification.

Le financement de ce projet qui a démarré en 1965 et qui à l'heure actuelle, est pratiquement achevé, comprenait 90 %, de dons et 10 % de prêts à conditions spéciales.

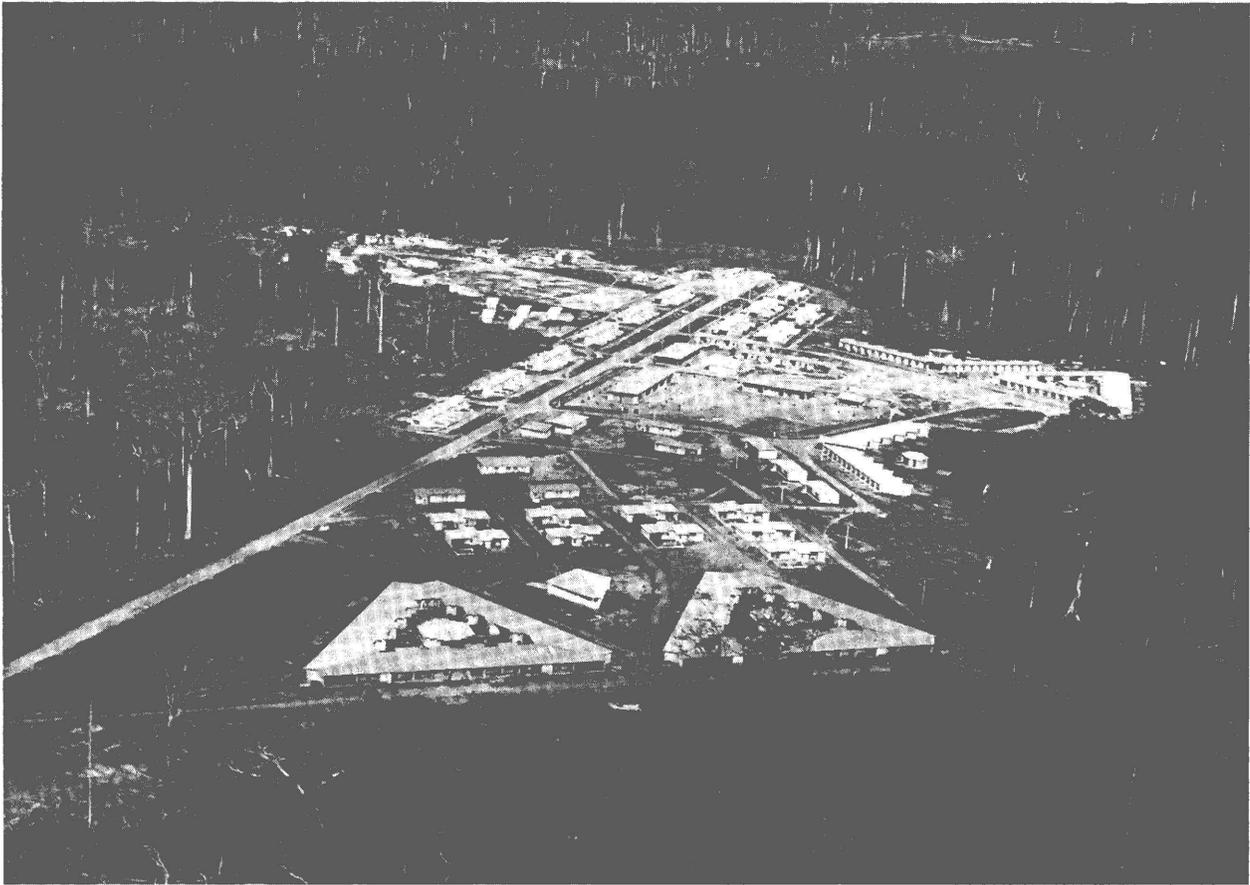
Après ce « coup d'envoi » donné par les financements de l'aide communautaire, la Côte-d'Ivoire pouvait intéresser d'autres sources de financement publics et privés pour couvrir les besoins financiers du plan palmier qui s'élèvent jusqu'à présent à près de 26 milliards de F.C.F.A. Les principales sources de financement sont, outre l'aide communautaire (F.E.D. et B.E.I.) avec 12,9 milliards de F.C.F.A., la B.I.R.D. (1) et la C.C.C.E. (2) avec 3,1 milliards de F.C.F.A. chacune ainsi que la Côte-d'Ivoire qui a également contribué pour 3,1 milliards environ sur ses propres ressources.

* *

Un aussi vaste programme d'investissements nécessitait évidemment la mise en place d'un organisme de gestion efficace. Ainsi fut créée en 1963 la SODEPALM (Société de développement du palmier), qui est chargée de la réalisation du plan palmier et cocotier. Il s'agit d'une société d'Etat, dotée d'un capital de 500 milliards de F.C.F.A. Elle joue un triple rôle :

- d'une part, elle assume la conception des programmes et la direction des travaux;
- d'autre part, comme société de plantations, elle produit et met en place le matériel végétal, assure l'entretien jusqu'à l'entrée en production des palmiers, puis la récolte;

(1) Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement.
(2) Caisse Centrale de Coopération Economique.



Village définitif du bloc de Bolo destiné aux travailleurs de la plantation.

— en troisième lieu, la SODEPALM est un organisme d'assistance technique pour l'encadrement des plantations villageoises dont elle collecte la production.

Depuis 1967, la SODEPALM a étendu son action à la création de plantations villageoises et industrielles de cocotiers. Avec l'entrée en production des premières plantations nouvelles, la SODEPALM aurait du assurer en plus la réalisation des huileries, gérer leur fonctionnement et assurer la commercialisation de leurs productions.

Dans ces conditions et en raison de l'ampleur de ce programme, de la diversité des sources de financement et des problèmes de gestion complexes qu'il pose, une répartition plus équilibrée des différentes tâches assumées par la SODEPALM s'imposait. A cette fin, une réorganisation basée sur une structure originale permettant la participation du secteur privé fut décidé en 1969. Deux nouvelles sociétés ont été créées à côté de la SODEPALM et chacune des trois sociétés a des responsabilités qui lui sont propres :

— SODEPALM : société d'Etat dotée de la personnalité civile et de l'autonomie financière, continue à être chargée

d'exécuter les projets de culture de palmiers à huile et de cocotiers, tant en ce qui concerne les plantations villageoises qu'industrielles.

— PALMINDUSTRIE : société d'économie mixte à participation majoritaire de l'Etat, responsable de la réalisation et de l'entretien des usines et équipements techniques

— PALMIVOIRE : Société d'économie mixte, chargée de la gestion et de l'exploitation de l'ensemble plantations-usines et de la commercialisation de la production.

La répartition entre les trois sociétés des bénéfices ou pertes d'exploitations est assurée dans le cadre d'une association en participation.

A la fin de l'année 1971, 90 % des surfaces de plantations prévues au plan palmier étaient réalisées et la production des plantations déjà en rapport dépassait 200 000 tonnes de régimes, représentant 40 000 tonnes d'huile de palme. Par ailleurs, 7 huileries et une station de stockage sont à la disposition du groupe SODEPALM pour la transformation et la commercialisation de la production actuelle et future prévue pour les réalisations du plan palmier dont les premiers résultats sont déjà prometteurs.

Les résultats

Les prévisions du plan palmier étaient ambitieuses, mais les résultats obtenus, jusqu'à présent, les dépassent encore, notamment grâce à l'impact du projet des 23 000 ha de palmeraies sélectionnées financé par le F.E.D.; il convient de souligner que ce projet a pu être réalisé suivant les modalités initialement prévues et sans dépassement du cadre financier, ce qui est remarquable pour un projet d'une telle envergure et d'une telle complexité.

Fin 1971, sur les 61 000 ha de plantations industrielles et villageoises réalisées dans le cadre du plan palmier, près de 50 % étaient déjà en rapport. Malgré le fait que le plein rendement de la plupart de ces plantations ne sera atteint qu'après trois à huit ans, la récolte de l'année 1971 s'élevait à plus de 200 000 tonnes de régimes de palmier, grâce à des rendements à l'hectare déjà assez élevés et parfois supérieurs aux normes habituellement retenues. La qualité des fruits récoltés a pu être améliorée en même temps et l'huile produite en Côte-d'Ivoire s'approche maintenant du niveau des meilleures huiles de palme commercialisées sur le marché mondial, ce qui semble constituer une garantie pour l'écoulement de la production ivoirienne. Cette réussite est d'autant plus remarquable que de nombreuses difficultés et problèmes surgirent au cours de la réalisation des plantations : malgré beaucoup de précautions, des maladies se manifestèrent dans les pépinières et détruisirent parfois la presque totalité des jeunes plants, des éléphants envahirent les jeunes plantations et anéantirent jusqu'à présent près de 500 ha de palmeraies, enfin la sécheresse relative des deux dernières années risquait d'avoir des graves incidences.

La valeur de la production du « plan palmier » commercialisée par le groupe SODEPALM représentait plus de 3,1 milliards de F.C.F.A. pour l'année 1971, sur le plan mondial, la Côte-d'Ivoire, dont les exportations des produits du palmier étaient insignifiantes en 1968, se range maintenant (1971) déjà au quatrième rang parmi les pays exportateurs derrière la Malaisie, l'Indonésie et le Zaïre pour l'huile de palme et après le Nigéria, la Sierra Leone et l'Indonésie pour les palmistes.

L'ensemble du personnel du groupe SODEPALM comprend actuellement 7 100 employés et ouvriers dont 100 expatriés européens. Le nombre des emplois d'ouvriers agricoles créés dans les plantations industrielles dépasse 4 900 personnes pour lesquelles un vaste programme social et de logement est en cours dont la réalisation est déjà très avancée et sera achevée en 1976. Ce programme de création de nouveaux villages parfaitement équipés à côté de chaque unité des plantations industrielles comprend la construction de 6 200 logements modernes, des écoles, églises et mosquées, des marchés et des centres médico-sociaux pour chacun de ces villages. Selon la situation familiale et le niveau d'emploi, les ouvriers disposent de logements complètement équipés avec eau et électricité

d'une surface variant entre 40 et 200 m². La SODEPALM prend entièrement à sa charge les loyers, le premier équipement en mobilier et les frais d'eau et d'électricité. Cette committance heureuse entre réalisations agro-industrielles et efforts sur le plan social semble être un des meilleurs résultats du projet.

Les plantations villageoises créées dans le cadre et sous l'impulsion du plan palmier apportent, dès à présent, des revenus à 2 400 planteurs qui disposent de 3 à 4 hectares de plantations en moyenne; d'autres suivront en nombre croissant dès que leurs plantations entreront en production. Le total des surfaces des nouvelles plantations villageoises pour lesquelles la SODEPALM assure l'encadrement, l'animation et la collecte ainsi que la commercialisation de la production, se situe actuellement à environ 20 700 ha et augmentera à l'avenir probablement de 2 000 ha par an. On peut donc constater que l'effet d'entraînement provoqué par la réalisation des plantations industrielles sur des couches plus larges de la population a entièrement joué et produit des résultats dont personne ne pouvait espérer l'ampleur au début de l'opération, compte tenu d'autres expériences faites avec des projets agro-industriels. La réussite est probablement due à un ensemble de facteurs dont les plus importants semblent être la conception de l'encadrement, de l'assistance technique aux planteurs, de la commercialisation de leurs produits et, notamment, le grand intérêt qu'a provoqué le gouvernement auprès des villageois par ses actions de promotion de la culture du palmier.

Des particularités intéressantes

Afin d'assurer la continuité du projet également après les premiers investissements, la réussite des actions sociales accompagnant le projet et une certaine incidence du projet sur d'autres activités agricoles, un système assez original de fonds a été instauré en 1969. Le Fonds d'Extension et de Renouvellement (F.E.R.) constitue en quelque sorte la « banque » du plan palmier. Il assure des avances pour la réalisation des investissements sociaux, contribue à l'équilibre financier des plantations villageoises et de la trésorerie du groupe SODEPALM, et constituera la base financière pour l'extension et le renouvellement ultérieur des plantations. Le F.E.R. est alimenté, et ceci représente, semble-t-il, une nouveauté intéressante pour des projets de ce genre, par le remboursement progressif des subventions dont a bénéficié le plan palmier jusqu'à présent (F.E.D. et budget ivoirien). A cet effet le groupe SODEPALM verse au F.E.R. une redevance de 0,80 F.C.F.A. par kg de régime de palmier récolté. Les subventions deviennent de cette façon une sorte de « revolving crédit » à l'intérieur d'un projet. Les autres recettes du F.E.R. sont les loyers payés par la SODEPALM pour les logements des ouvriers de plantations dans les nouveaux villages, certaines redevances des planteurs villageois et d'autres ressources secondaires.

De passage

à Bruxelles

M. MUNYANEZA, Ministre de la coopération internationale du Rwanda



M. le Ministre Munyaneza, alors Ambassadeur à Bruxelles, avait évoqué longuement dans le n° 8 de notre revue, les problèmes de développement de son pays et les liens créés dans le cadre de l'Association. Il a bien voulu, cette fois encore, répondre à deux brèves questions pour le « Courrier de l'Association ».

M. le Ministre, voulez-vous nous dire quelques mots sur les grandes lignes d'action de votre pays sur le plan international et régional ?

Le Rwanda s'emploie depuis l'indépendance à mener une politique d'entente avec d'une part ses voisins immédiats d'abord, et d'autre part tous les autres pays, en particulier africains.

Mon pays, à plusieurs reprises et dans des circonstances difficiles, a connu des situations délicates. Mais il a pu les surmonter grâce à sa maturité et à sa stabilité politique. Il a montré ainsi qu'il pourrait bien devenir le carrefour de la coopération de notre grande famille africaine.

Avec plus de 3,5 millions d'habitants dont plus de la moitié sont des jeunes âgés de moins de 21 ans, le Rwanda possède la densité en km² la plus élevée en Afrique. Cela constitue un atout pour le développement mais

en même temps un problème de surpopulation avec tout ce qu'il implique comme conséquences. De par notre position et l'esprit même qui anime notre gouvernement, le Rwanda milite en faveur de la création de grands centres régionaux. Son engagement dans cette voie se concrétise par la présentation de projets tels que le gaz méthane, le développement du bassin de la Kadiora, l'infrastructure électrique, etc... Maturité et stabilité dans l'unité nationale d'abord, ensuite politique de bon voisinage et enfin partisan de la création de grands ensembles régionaux; le Rwanda, sur ces bases, est certain de sortir un jour de son sous-développement économique.

* *

Voulez-vous évoquer brièvement les sujets que vous avez abordé avec les responsables de la Commission des Communautés Européennes?

Beaucoup de sujets ont été abordés. Mais une attention particulière a été portée sur les importants projets financés ou à financer sur le III^e F.E.D. Notamment la construction de la route Kigali-Butare, la construction de la ligne électrique Bururu-Aruka, le financement de petits projets industriels groupés, la diversification de nos cultures agricoles tant dans le sens horizontal que vertical étant donné le caractère essentiellement agricole de notre pays.

En un mot, nous avons abordé plusieurs des projets prépondérants pour le développement de notre pays. Il va sans dire que l'intensification de nos efforts dans le domaine de l'infrastructure routière a une répercussion heureuse sur le tourisme. Est-il besoin de rappeler que le Rwanda est un pays à vocation touristique?

Commission

NOMINATION DE SIR CHRISTOPHER SOAMES ET M. GEORGE THOMSON

Au cours d'une conférence de presse à Londres, le 7 octobre 1972, M. Sicco Mansholt, président de la Commission, a commenté favorablement la nomination par M. Edward Heath de Sir Christopher Soames, actuellement ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris, et de M. George Thomson, ancien ministre du cabinet travailliste, comme représentants de la Grande-Bretagne à la Commission de Bruxelles à partir du 1^{er} janvier 1973.

CONFÉRENCE DE PRESSE DE M. KROHN

Au cours d'une conférence de presse tenue à Bonn, M. Krohn, Directeur général de l'aide au développement, a souligné notamment la nécessité d'une coordination de la politique de développement des États membres. Cette coordination nécessiterait la création d'un comité qui est prévu. Les P.V.D. mettent leur espoir dans une Communauté élargie. M. Krohn rappela également que la politique de développement jouera un rôle lors de la conférence au sommet de Paris.

BILAN DE LA COMMISSION SUR L'AIDE ACCORDÉE EN 1971 PAR LA C.E.E. AUX ÉTATS AFRICAINS ET MALGACHE ASSOCIÉS : les orientations de la Convention de Yaoundé ont été respectées

Les actions de la C.E.E. en faveur des États Africains et Malgache Associés (E.A.M.A.) en 1971 s'inscrivent rigoureusement dans la ligne de la deuxième Convention de Yaoundé et sont venues confirmer les orientations définies par le Conseil d'Association. C'est ainsi que la Commission introduit le rapport qu'elle a transmis au Conseil sur la gestion et la coopération financière et technique au cours de l'année 1971.

Ce rapport, qui contient une vue générale des aides décidées en 1971 par secteur d'activité économique et

sociale ainsi que sur la mise en œuvre de l'aide communautaire, permet utilement de faire le point sur l'évolution des relations entre la C.E.E. et les 18 pays d'Afrique associés.

De façon générale, les orientations peuvent se résumer comme suit :

- renforcement de l'indépendance économique des E.A.M.A., notamment par la promotion des secteurs productifs et la diversification des productions;
- promotion commerciale des produits exportables de ces États;
- encouragement de la coopération régionale inter-africaine;
- renforcement de la responsabilité des États associés dans la programmation des interventions à financer par la Communauté, ainsi que dans l'entretien et l'utilisation des réalisations.

Le montant total des engagements pris en 1971, tant sur les crédits du Fonds Européen de Développement que sur les moyens propres de la Banque Européenne d'Investissement, s'élève à 253 millions d'unités de compte.

VISITE D'UNE DÉLÉGATION DE LA GUYANE A LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

M. Shridath S. Ramphal, Ministre des Affaires étrangères de la Guyane, accompagné de MM. Mann, Secrétaire permanent au Ministère de l'Agriculture et Carter, Haut Commissaire de Guyane à Londres, a été reçu les 18 et 19 septembre par MM. Jean-François Deniau et Ralf Dahrendorf, Membres de la Commission.

A l'occasion de ces entretiens, M. Ramphal a donné un aperçu sur la situation économique de son pays en vue de l'adhésion des nouveaux membres à la Communauté et sur la nécessité d'une collaboration plus intense entre les pays des Caraïbes, notamment entre la Guyane, Tobago, Trinidad, la Jamaïque et les Antilles. M. Ramphal a souligné l'intérêt que porte son pays à l'établissement de relations diplomatiques avec la Communauté.

Conseil

Les ministres des affaires étrangères et les ministres chargés de la coopération au développement des six pays de la Communauté européenne ont terminé fin septembre à Bruxelles un premier débat sur l'élaboration d'une **politique communautaire d'aide au développement du tiers monde**.

Après un tour de table général au cours duquel chaque État membre a précisé ses vues, sur la base d'un memorandum établi l'an dernier par la Commission de Bruxelles, le Conseil a décidé la **création d'un groupe de travail spécialisé qui sera chargé de lui faire un rapport au plus tard le 1^{er} mai de l'année prochaine**.

On souligne dans les milieux européens qu'il s'agit de la première session que le Conseil des ministres consacre au problème général du sous-développement, depuis bientôt quinze ans que le Marché commun existe. Ce domaine ne figure pas en tant que tel dans le Traité de Rome qui n'impose donc pas aux États membres de « communautariser » leurs politiques de coopération.

Dans sa recherche d'une telle politique communautaire, le futur groupe de travail devra notamment veiller à coordonner les actions entreprises par la Communauté dans des domaines intérieurs (politique agricole, industrielle, commerciale, etc...) et manifester a volonté de relever le défi du sous-développement.

Mouvement diplomatique

La mission de l'île Maurice auprès des Communautés Européennes, qui se trouvait jusqu'ici à Paris, s'est installée à Bruxelles (38, Chaussée de Waterloo, 1640 Rhode-Saint-Genèse).

Sir Leckraz Teelock, Ambassadeur de l'île Maurice auprès des Communautés européennes, restant à Londres, la Mission mauricienne est dirigée par Monsieur Raymond Chasle, Ministre-Conseiller, en qualité de Chargé d'Affaires a.i.

Conseil d'association C.E.E. - E.A.M.A.

Préparée par la réunion du Comité d'Association, la réunion du Conseil d'association s'est tenue à Luxembourg le 10 octobre.

Placé sous la présidence du délégué du Niger, le Conseil a examiné notamment :

- la décision relative à l'admission des représentants de l'île Maurice en qualité d'observateurs;
- les résultats de la 3^e C.N.U.C.E.D.;
- les incidences sur l'association C.E.E.-E.A.M.A. de l'application par la Communauté des préférences généralisées à l'égard des P.V.D.;
- le régime applicable par la Communauté à certains fruits et légumes originaires des E.A.M.A.;
- la demande des E.A.M.A. concernant le régime à appliquer par la Communauté au sucre originaire de leurs États;
- la définition de la notion de « produits originaires »;
- la définition de l'orientation générale de la coopération financière et technique. Des informations ont également été données sur les accords conclus entre la Communauté et les États de l'A.E.L.E. non candidats ainsi que sur les changements d'ordre institutionnel qui interviendrait dans les institutions de l'association à compter du 1^{er} janvier 1973.

Une proposition du Président Senghor

M. Léopold Sedar Senghor, président de la République du Sénégal et président en exercice de l'O.C.A.M. a proposé à M. Arnold Smith, secrétaire général du Commonwealth, la réunion à l'échelon ministériel, en novembre prochain à Bruxelles, des représentants des 19 États africains, malgache et mauricien associés à la Communauté Économique Européenne et des 19 États du Commonwealth susceptibles de s'y associer.

Foires et expositions

A l'occasion de la journée des E.A.M.A. à la foire « Partenaires du progrès » à Berlin, Son Exc. M. Jean POISSON, Ambassadeur du Niger, Président en exercice du Comité de coordination des E.A.M.A. a, notamment, déclaré :

« Depuis quatre ans que les E.A.M.A. participent avec l'aide de la C.E.E. aux principales Foires européennes nous avons pu constater l'efficacité de cette méthode de promotion commerciale. Et si les résultats n'ont pas toujours eu le caractère spectaculaire qu'on pouvait en attendre, il faut considérer que les États associés étaient, dans leur majorité, insuffisamment préparés à des actions de ce genre; il leur a fallu, petit à petit, con-

stituer des organismes chargés de l'exécution de leur participation, former du personnel de stand, prendre leurs premiers contacts, acquérir enfin ce qui leur manquait le plus lorsque commença cette grande entreprise : l'expérience.

Les années passent. Chacune d'elles nous permet de parfaire nos méthodes, d'améliorer la qualité de notre personnel, de lier des contacts plus nombreux et plus divers. **Nos partenaires européens ne me démentiront certainement pas si j'affirme que chaque année apporte de nouveaux progrès et que l'opération « Foires et Expositions » se définira, à terme, comme l'une des plus efficaces des opérations financées par le F.E.D. »**



Son Excellence Jean POISSON, pendant son discours à la Foire « Partenaires du progrès » à Berlin.

Colloques au Cameroun

Dans le cadre du programme de colloques en Afrique, M. Alain Lacroix, chef du secteur « Colloques/Courrier de l'Association », a effectué une mission au Cameroun les 26, 27 et 28 septembre 1972.

Une réunion s'est tenue le 26 septembre à Douala à la Chambre de Commerce, de 15 h à 18 h 30, sous la présidence du Gouverneur de la province du littoral, M. Marcel Mengueme et en présence du Président de la Chambre de Commerce, de l'Industrie et des Mines du Cameroun, ainsi que de nombreuses personnalités de la fonction publique et du secteur privé.

A Yaoundé, la réunion s'est déroulée de 15 h à 18 h 30 au grand amphithéâtre de la Faculté de droit, sous la présidence de M. le Ministre Tsoungui, délégué à l'Inspection générale de l'État et Ministre par intérim du Plan et de l'Aménagement du Territoire. M. le Ministre Tsoungui fut accueilli par M. le Doyen de la Faculté des Lettres. Tous les représentants du corps diplomatique des États membres et les Ambassadeurs de Grande-Bretagne et des États-Unis assistaient à cette réunion ainsi que de nombreuses personnalités de l'université, de la fonction publique, du secteur privé et des étudiants et boursiers de la C.E.E. De même que pour la réunion de Douala, un débat animé et prolongé, marqué par des questions pertinentes de l'auditoire, eut lieu après le discours d'accueil de

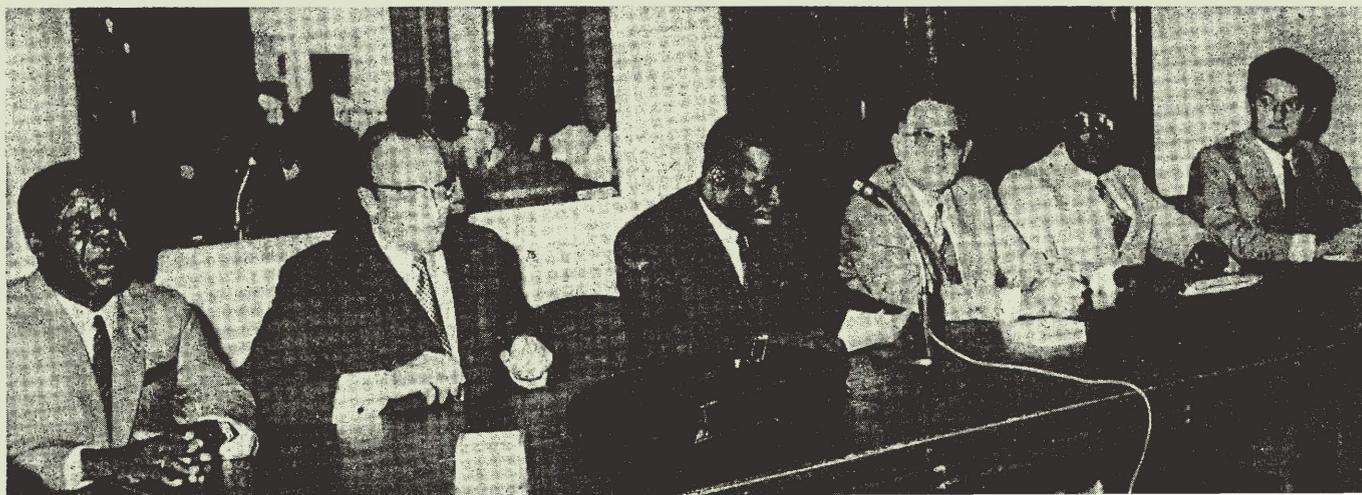


Yaoundé : Après la réunion, M. le Ministre Tsoungui (de face) se prépare à remonter en voiture. Derrière lui, à sa droite, M. l'Ambassadeur d'Allemagne Fédérale et M. l'Ambassadeur d'Italie en conversation avec M. Lacroix (de dos) et M. Haller, du Contrôle délégué du F.E.D. A gauche du Ministre, M. l'Ambassadeur de France et M. le Doyen de la Faculté des Lettres.

M. le Ministre Tsoungui, de M. le Doyen de la Faculté des Lettres et après les exposés du chargé de mission sur l'Association et de M. Hautier sur les projets F.E.D. au Cameroun.

Ces réunions très suivies ont permis de rappeler les principales caractéristiques de l'Association, ses réalisations, et de faire le point des problèmes actuels.

Chambre de Commerce de Douala : M. le Gouverneur prononce son discours d'accueil. A sa droite, le chargé de mission et M. le Président de la Chambre de Commerce du Cameroun; à sa gauche, M. Hautier du Contrôle délégué du F.E.D. et M. Ngangue, chef de station de radio Douala.



Le Fonds Social (F.S.) est alimenté par une partie des dividendes de l'Etat en tant qu'actionnaires des sociétés du groupe SODEPALM. Il prendra en charge et financera le programme social du plan palmier.

Le Fonds de Développement Agricole, qui bénéficie de la partie restante, la plus importante, des dividendes que perçoit l'Etat, constitue un instrument de diversification des bénéfices de l'opération « plan palmier ». Ses ressources, qui sont évidemment encore relativement faibles, permettront de financer d'autres opérations agricoles en Côte-d'Ivoire.

Un autre aspect particulier de ce projet est le fait que le secteur privé a été associé à sa réalisation en participant au capital de deux des trois sociétés du Groupe, mais surtout en

apportant son « know-how » à l'opération. La participation du secteur privé a sans doute contribué à la réussite du plan palmier en introduisant l'esprit d'entreprise dans ce grand complexe et par le fait que, de cette façon, ont été levés dès le début certains obstacles auxquels la commercialisation des produits sur le marché mondial aurait pu se heurter.

Il convient enfin de signaler encore que le groupe SODEPALM en tant que gestionnaire du plan palmier a pu réaliser une entreprise déjà bénéficiaire depuis deux ans, ce qui ne semble pas tellement courant pour des projets agro-industriels de ce genre et qui sont orientés vers l'exportation.

H. SMIDA



B. Le thé



Il paraît intéressant, dans le cadre de ce dossier, de traiter conjointement les interventions du Fonds Européen de Développement en matière théicole au Rwanda et au Burundi parce que, dans ces deux Etats, on retrouve des aptitudes physiques semblable à la production d'un thé de qualité et que, depuis 10 ans, le F.E.D. participe dans les mêmes termes au financement des aménagements théicoles. Auparavant, pour situer le problème, l'évolution du marché mondial du thé depuis 1950 sera rapidement évoquée.

Evolution du marché mondial du thé depuis 1950

Au cours de la dernière décennie, le **déséquilibre entre le taux de croissance de l'offre mondiale de thé et celui de la demande des pays développés** n'a cessé de s'affirmer. Ces taux respectifs ont été en effet de 3,5 % et de 1 % par an. Il en est résulté un effrètement continu des cours jusque vers la deuxième partie de 1969 qui a pu cependant être freiné dès 1969 du fait de l'augmentation de la consommation, en particulier dans les pays en voie de développement.

De 700 000 tonnes de thé sec, en moyenne pour la période 1950-1954, la **production mondiale** est passée à 1 300 000 tonnes en 1970 soit une augmentation de 3,5 % l'an. L'augmentation de la production est due à l'extension des surfaces plantées en théiers et surtout à l'augmentation des rendements qui sont passés de 850/900 kg/ha à 1 200 kg en moyenne mondiale. L'amélioration des pratiques culturales et l'introduction d'un nouveau matériel végétal à haut rendement (thé clonal) expliquent cette évolution.

On observe pendant la période 55-57/65-67 une augmentation de la production africaine de l'ordre de 9,5 % l'an alors que la production asiatique (Chine Continentale et U.R.S.S. comprises) n'augmente que de 2,7 % l'an.

La **consommation mondiale** a atteint 1 285 000 tonnes en 1970 dont 670 000 tonnes dans les pays producteurs et 615 000 tonnes dans les pays non producteurs.

Les principaux pays consommateurs sont dans le premier groupe, l'Inde (212 000 tonnes) et, dans le second, le Royaume-Uni (235 000 tonnes).

Les **exportations mondiales** sont passées de 454 000 tonnes par an en 60-64 à 654 000 tonnes en 1970.

L'augmentation de 200 000 tonnes est partagée entre les pays asiatiques (+90 000 tonnes), l'Afrique (+90 000 tonnes) et l'Amérique latine (+20 000 tonnes).

L'augmentation des importations est particulièrement sensible dans les pays en voie de développement (+82 000 tonnes, soit un doublement en vingt ans) et dans les pays à économie de marché (+69 000 tonnes).

Au cours de la décennie 1950-1970 caractérisée par un **déclin régulier des cours**, les théés du Kenya, principal producteur africain, ont fait preuve d'une stabilité assez remarquable. La remontée des cours qui s'est manifestée dans la deuxième partie de 1969 et s'est prolongée jusqu'en 1972 semble précaire. Le thé ne pouvant se conserver longtemps et les possibilités de stockage se trouvant par conséquent réduites, les fluctuations résultent la plupart du temps d'excédents marginaux.

Rentabilité des projets financés par le F.E.D. au Rwanda et au Burundi

Le but des efforts entrepris est d'orienter les exploitations théicoles du Rwanda et du Burundi vers la production d'un thé susceptible d'être coté au même niveau que les thé Kenyans. Il a été pris comme base de calcul un prix enchères Londres de une unité de compte par kg de thé sec, (toutes qualités). Déduction faite des frais de transports et de commercialisation, cette hypothèse correspond à 84 cents le kg de thé sec (F.O.B.).

En ce qui concerne les investissements divers éléments font que des différences de coût importantes existent entre les différents projets théicoles financés par le F.E.D. Les causes en sont diverses :

- Nature du terrain et de la couverture végétale : diversité des conditions en marais, collines, pâturages d'altitude, jachères, défrichements, forêt primaire, etc.
- Date du projet : Par le jeu de l'inflation, les coûts unitaires des projets les plus anciens (MULINDI-TEZA), sont, toutes choses égales d'ailleurs, moins élevés.
- Conception technique : TEZA est équipé d'une centrale hydro-électrique qui a obéré le coût du projet. Pour T.O.R.A., il pourrait s'avérer nécessaire, compte tenu des pointes de production saisonnière, d'installer une capacité de traitement annuelle très supérieure à la production.
- Circonstances exceptionnelles : Le projet de MULINDI a bénéficié d'une infrastructure pré-existante qui a permis d'éviter ou de différer certains investissements (usine en particulier).

Ces divers facteurs conditionnent les calculs concernant la rentabilité financière et la rentabilité économique :

- L'analyse financière fait apparaître que tous les projets sont à même de reconstituer à l'issue de leur vie économique la

valeur actuelle du capital investi et d'y ajouter un surplus non négligeable dans la plupart des cas.

- Les coefficients de capital, comme les taux de rentabilité, sont défavorablement influencés par les coûts d'investissement élevés et la productivité relativement modeste de certaines plantations. Cependant, grâce à la structure particulière des coûts (part élevée des salaires locaux dans les charges d'exploitations et importance de la fraction des recettes d'exploitation qui restent dans le pays) la valeur ajoutée domestique, nette d'amortissements, est assez considérable pour déterminer un coefficient de capital encore satisfaisant à TEZA et, a fortiori, à MULINDI et à GISAKURA.
- Création d'emplois : en régime de croisière un bloc agro-industriel de 500 ha emploie de 1 000 à 1 200 personnes. En regard de l'investissement initial, la création d'emplois apparaît peu coûteuse relativement à ce que l'on constate pour d'autres projets agro-industriels en région tropicale (7 000 unités de compte par emploi pour une plantation d'hévéas, 9 000 U.C./ha pour une plantation de palmiers à huile). C'est là un fait extrêmement positif pour des pays à forte densité de population rurale où sévit le chômage déguisé.
- Effets sur la balance des paiements : l'exemple de MULINDI, applicable aux autres projets, montre que



65 % des recettes d'exploitation en devises du projet restent dans le pays (salaires distribués + bénéfice net d'exploitation). En tenant compte des amortissements financiers dont le montant n'a pas à être exporté puisque le projet est financé par subvention, le pourcentage s'élève à 75 %. La situation précaire de la balance des paiements du Rwanda et du Burundi donne toute sa valeur à cet élément d'appréciation.

- Il paraît possible et nécessaire d'améliorer encore la situation de quelques entreprises théicoles par des extensions réalisées avec du matériel végétal à haut rendement.

D'une façon générale, **les effets des projets sur l'ensemble de l'économie sont à considérer comme très positifs**, en ce qui concerne en particulier l'augmentation de l'emploi en milieu rural et l'amélioration de la situation de la balance des paiements.

En raison de la marge d'extension désormais très étroite de la caféiculture et de la nécessité de diversifier les bases de l'économie nationale, l'aide à la théiculture apparaît actuellement comme **le meilleur emploi qui puisse être fait des ressources mises par le F.E.D. à la disposition des deux pays** pour la réalisation de projets directement productifs.

Financement et gestion des projets théicoles au Rwanda et au Burundi

Le bilan des possibilités de la culture du théier au Rwanda et au Burundi a été établi en 1963 par l'Institut des sciences agronomiques du Burundi (I.S.A.B.U.) et l'Institut des sciences agronomiques au Rwanda (I.S.A.R.). Les recherches menées par ces instituts ont confirmé l'aptitude de ces deux pays à la théiculture, et ont permis de délimiter, par « croisement » de critères physiques et socio-économiques, un certain nombre de zones à vocation théicoles situés pour la plupart sur les flancs de la dorsale Congo Nil.

Les auteurs de l'étude ont recommandé de commencer à créer, là où c'était possible, quelques blocs industriels de façon à familiariser progressivement la population avec la théiculture et de n'entreprendre de faire pénétrer celle-ci dans les exploitations familiales que dans une seconde phase.

L'existence d'une main-d'œuvre abondante et le sous-emploi de la force de travail familiale dans l'exploitation traditionnelle permettent d'escompter que les travailleurs ne feront pas défaut pour la théiculture, activité qui occupe une main-d'œuvre nombreuse.

L'étude proposait en conclusion un programme de travail qui est à l'origine des projets réalisés depuis sous forme de blocs agro-industriels ou de théiculture en milieu paysan.

Dans les deux pays, l'accent mis sur la théiculture est motivé par la nécessité de diversifier le volume des productions agricoles d'exploitation en échappant à la dépendance exclusive du café dont le développement est d'ailleurs strictement plafonné par l'accord international sur le café.

1. RWANDA

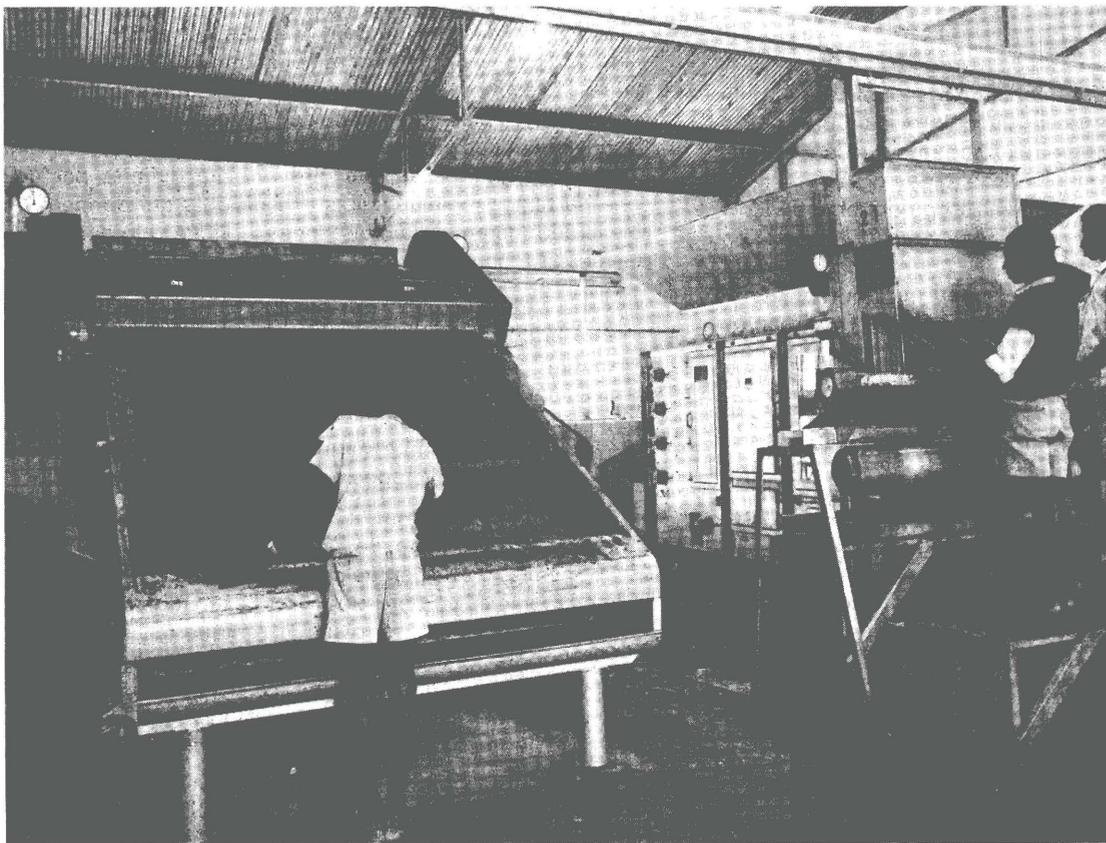
a) Financements

Le développement de la théiculture au Rwanda relève principalement de financements publics et l'aide du F.E.D. y prend une part prépondérante (plus 60%). **Le dernier projet approuvé par la Commission en date du 7 juillet 1972**, et d'un montant de 7 300 000 U.C., vise à développer la théiculture en exploitation de type familial ainsi qu'à créer un organisme central appelé à diriger et à coordonner l'ensemble des actions théicoles du pays. Il est toutefois heureux qu'une part importante des plantations ait été financée par des ressources diverses provenant du secteur public et privé étranger et même de l'initiative de petits producteurs rwandais notamment dans la région de Mulindi.

Les investissements du F.E.D. pour le développement de la théiculture sur 3 300 ha s'élève à plus de 17 500 000 U.C. sous forme de dons. Ces interventions se sont effectuées dans les régions de Mulindi-Rushaki, Cyohoha-Rukeri, Mata, Cyangugu et Gisakura. Outre l'aménagement de ces superficies, les financements concernent également les constructions d'usines à thé, de routes et de bâtiments, l'achat de matériel et d'engrais, la direction des travaux et l'assistance technique.

b) Gestion des projets

En ce qui concerne les **plantations**, le problème de gestion a été abordé par les autorités rwandaises d'une façon très uniforme. Toutes les plantations sont organisées ou en voie d'organisation en « coopératives » ou « pré-coopératives » qui relèvent de la même réglementation, qu'il s'agisse de plantations continues en blocs industriels ou de



*Usine de traitement
du thé à
SHAGASHA*

parcelles plus éparpillées des projets « villageois » proprement dits. Malgré l'uniformité de base de leur statut ces coopératives doivent évidemment répondre à des situations très différentes. La nature des choses ne permet guère le lotissement entre les coopérateurs dans les blocs industriels et surtout dans les vallées où le réseau de drainage impose des contraintes particulières. Les coopératives créées dans ces conditions sont en fait des coopératives de travail dans lesquelles les adhérents apportent leur travail à une opération de caractère collectif, avec un appoint non négligeable de travail salarié. Ailleurs les coopératives sont des associations de planteurs responsables chacun de leur plantation individuelle et qui sont groupés pour bénéficier d'une certaine infrastructure et de l'encadrement nécessaire ainsi que pour organiser la commercialisation de la production.

En ce qui concerne les usines construites sur financement public, les autorités considèrent qu'il s'agit d'usines d'Etat (à remettre éventuellement à un futur organisme central) et dont la gestion est confiée par contrat à des organismes privés spécialisés.

Sur le plan national, la coordination générale de la théiculture est basée jusqu'à présent sur le fonctionnement d'un « comité restreint » ad hoc sous l'autorité du Ministre de l'Agriculture et dans lequel siègent des représentants de l'Administration, des planteurs, des sociétés d'intervention et de la Banque nationale. Le contrôleur délégué du F.E.D. en fait également partie. Ce comité restreint agit assez efficacement mais, devant l'expansion de la théiculture et des problèmes qu'elle entraîne, le gouvernement envisage d'assurer la coordination par une organisation centrale plus structurée que l'on projette de créer sous la forme d'un office appelé : ORGANISATION NATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA THÉICULTURE (O.N.D.T.). Cette organisation aura pour tâche principale de superviser l'exécution de nouveaux projets et particulièrement des projets de thé villageois dont elle devra prendre en charge l'approvisionnement en matériel végétal. L'organisation centrale uniformisera aussi les méthodes de gestion compatible. Cependant, chaque entreprise conservera son individualité et commercialisera sa production. Comme nous l'avons écrit plus haut, le F.E.D. participera à la création de cet organisme.

2. BURUNDI

a) Financements

C'est exclusivement par financements publics qu'a été assuré le développement de la théiculture au Burundi. En dehors de l'assistance technique importante que la Belgique apporte à I.S.A.B.U. aucune aide extérieure autre que le F.E.D. n'a contribué au financement du programme théicole du Burundi. Il est toutefois à noter que l'Organisation Internationale du Café (O.I.C.) et la Banque Mondiale ont marqué leur intérêt pour ce programme qui pourrait bénéficier du concours de ces organismes. Le Fonds Européen de Développement a été sollicité par le gouvernement du Burundi pour financer, sur les trois F.E.D., 2 100 ha de théiculture à Teza-Bugarama, Muramyva, Tora et Rwegura pour un montant de 9,4 millions d'U.C. Comme pour les investissements théicoles au Rwanda, les financements concernent, outre l'aménagement des plantations, les constructions d'usines à thé, de routes et de bâtiments, l'achat de matériel et d'engrais, la direction des travaux et l'assistance technique.

Le dernier financement du F.E.D., approuvé par la Commission le 26 juillet 1972 est d'un montant de 1 060 000 U.C. et comporte la construction d'une usine de thé pour la plantation de Tora et une assistance technique liée au montage et à la mise en œuvre de l'usine, ainsi que l'extension de cette plantation.

b) Gestion des projets

La gestion des projets déjà financés est assurée pour le moment par les organismes qui ont été chargés d'en diriger l'exécution. Il ne s'agit que d'une situation provisoire à laquelle fera place un régime définitif au fur et à mesure de l'achèvement des projets. Les formes juridiques que pourront prendre les entreprises théicoles ont été définies par une série de textes réglementaires et législatifs qui donnent un rôle prépondérant à la puissance publique. L'organisation prévue est à considérer à deux niveaux :

- **Au niveau de l'entreprise**, les exploitations pourront être confiées à des Sociétés régionales de développement ou aux coopératives de producteurs (cas des blocs industriels). Les planteurs individuels pourront se regrouper en associations rurales, chargées de défendre leurs intérêts communs auprès de l'Administration et des Sociétés de développement propriétaires des usines.
- **Au niveau national**, un Office du thé placé sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, aura pour tâches principales d'une part de préparer les nouveaux programmes théicoles et d'en superviser l'exécution, d'autre part de contrôler sur les plans technique et financier la gestion des exploitations existantes. L'Office du thé pourra jouer un rôle utile dans la mise en œuvre ordonnée des programmes d'investissement et conseiller, grâce à sa position centrale, les gestionnaires des projets.

Perspectives d'avenir

1. L'ORGANISATION DU MARCHÉ ET L'ACCORD INTERNATIONAL

L'accord international qui a régi le marché du thé de 1933 à 1955 a permis de stabiliser les cours de ce produit à un niveau relativement plus élevé que ceux des autres produits tropicaux (café, cacao, sucre).

Le déclin sensible des cours depuis 1954-1955 a conduit le Comité Consultatif du thé, créé en 1969 sous l'égide de la F.A.O., à entreprendre l'étude d'un nouvel accord international de stabilisation des prix. Un arrangement provisoire, fondé sur un mécanisme de contingentement à l'exportation, a été mis en vigueur en 1970 et reconduit en 1971. Les premières propositions formulées en vue d'un accord à long terme sont ainsi conçues : Pendant la première partie de la présente décennie, seules l'Inde et Ceylan auraient à continger leurs exportations, les principaux pays producteurs africains ne devant s'associer à ces mesures que pendant la deuxième partie de la décennie. Leurs quotas d'exportation ne devraient plus alors s'accroître que dans des proportions très limitées à partir de l'année 1975.

Bien qu'ils y participent, le Rwanda et le Burundi ne sont pas directement concernés par les négociations en cours. Leurs exportations de café ont été contingentées dans le cadre de l'Accord International et, étant donné leur situation

écologique, le développement de la culture du thé constitue la seule alternative possible à l'expansion de la caféiculture. Les programmes financés par le Fonds Européen de Développement portent sur l'extension des petites plantations et l'établissement d'usines de traitement : en tout état de cause, la production totale de chacun de ces deux pays restera encore très inférieure à 10 000 tonnes à la fin de la présente décennie. Or, il a déjà été en principe admis dans les discussions du Comité Consultatif du thé et de ses groupes annexes, que les mesures de contingentement envisagées ne sauraient affecter les programmes de développement de la culture du thé en milieu paysan et que les quotas des petits pays producteurs se trouveraient automatiquement accrus aussi longtemps que leurs disponibilités exportables n'excéderaient pas 1 % des disponibilités mondiales. Le potentiel de production installé ou en voie d'installation reste compatible avec cette limite.

2. JUGEMENT DES PRATICIENS SUR L'AVENIR

L'opinion des principaux praticiens du commerce international sur l'avenir de la théiculture au Rwanda et au Burundi, sur la base, notamment des études de la F.A.O. et de la Banque mondiale, peut se résumer de la façon suivante:

Le rapport Pearson

par M. A. AUCLERT

Le rapport PEARSON, « Vers une action commune pour le développement du Tiers Monde », a été publié à la fin de l'année 1969. Il est l'oeuvre d'une commission internationale, désignée par la B.I.R.D., qui comprenait, sous la direction de Lester B. PEARSON, ancien Premier Ministre du Canada, sept personnalités de premier plan : Sir Edward BOYLE, Roberto de OLIVEIRA CAMPOS, C. Douglas DILLON, Wilfried GUTH, W. Arthur LEWIS, Robert E. MARJOLIN et Saburo OKITA.

De la montagne de documents, livres, études ou pamphlets qui ont vu le jour, depuis une dizaine d'années, en matière d'aide au développement, un rapport se détache, lucide, clair, simple et courageux. C'est le rapport de la Commission PEARSON, toujours d'actualité, qu'il ne faut pas avoir peur de lire ou de relire.

L'autorité de ses auteurs, et le prestige de l'institution internationale — la Banque Mondiale — sous l'égide duquel il a été publié, font que le rapport PEARSON s'est trouvé, se trouve encore au centre des discussions sur la Deuxième Décennie de l'aide au développement.

Parce qu'il prend, avec audace et sans rechercher les compromis, le contrepied de la plupart des dogmes et des idées reçues en matière d'aide au développement, il a été critiqué par ceux qui, tenants de ces dogmes, ne veulent pas en accepter la révision déchirante. Parce qu'il confirme, à l'opposé, les idées non orthodoxes de ceux qui combattaient les dogmes, il est parfois considéré par ceux-ci, en vertu du comble des paradoxes, comme un rapport qui n'apporte rien de nouveau et qui enfonce des portes ouvertes. Il est bien difficile, décidément, de contenter tout le monde.

Quand on est de ceux qui, depuis vingt ans, ont prêché contre les dogmes, on ne peut que se féliciter de se trouver aujourd'hui d'accord, sur la quasi totalité des points, avec la Commission PEARSON. Il est donc agréable — et je voudrais qu'on n'y voie pas prétention — de dire quelle est notre communauté de pensée.

* *

La première impression qui frappe le lecteur du Rapport PEARSON, c'est le climat d'optimisme qui imprègne ce document. On le lui reprochera et on aura tort car on ne fait pas de développement sans une dose nécessaire et voulue d'optimisme, même contre les apparences.

Et pourtant, comme il était de bon ton, dans les soubresauts qui ont parfois accompagné la montée de l'Afrique vers son indépendance, comme il était de bon ton d'enfermer les pays en voie de développement dans la fatalité d'un pessimisme qui les condamnait, au départ, à stagner !

Ils n'étaient pas tellement nombreux ceux qui, après avoir dénoncé le cartiérisme international, voulaient réfuter les vices de raisonnement, pour ne pas dire l'absence d'honnêteté intellectuelle, de ceux qui proclamaient que « l'Afrique était mal partie ». Combien donc peuvent-ils aujourd'hui approuver ce jugement serein du Rapport PEARSON :

« Pour beaucoup de pays en voie de développement, et en fait pour la majorité d'entre eux, l'après-guerre a été une période de changements considérables. Plus de 65 nations nouvelles ont été créées dans un intervalle de temps très court en Afrique et en Asie. Le monde n'a jamais, ou rarement, connu et assimilé des mutations politiques d'une telle envergure en si peu de temps. A bien considérer l'ampleur des mutations qui se sont produites dans le domaine politique, on peut dire qu'elles ont causé moins de troubles qu'on aurait pu le craindre. »

* *

Pessimistes sur la mutation politique des pays en voie de développement, les augures ne l'étaient pas moins sur l'avenir et les chances économiques de ces pays. A coups de statistiques trop globales, et mensongères parce que ni homogènes ni comparables, on prédisait de tous côtés la régression et, au mieux, la stagnation. Circonstance aggravante, l'aide extérieure n'était que l'occasion du gaspillage. Parce que l'épouse d'un ministre d'un Etat africain anglophone avait acheté à Londres un lit en or massif, il fallait que les contributions des pays donateurs se résolvent, massivement, en cadillac et constructions somptuaires. Comme cet Anglais qui croyait que toutes les Françaises étaient rousses parce qu'il en avait rencontré une en débarquant à Calais.

Ces augures ne connaissaient ni l'Afrique, ni les pays en voie de développement. Ils n'avaient ni le courage de les visiter à plusieurs époques, ni l'honnêteté de mesurer, à travers l'évolution d'indicateurs aussi simples que parfaitement visibles, que les choses progressaient, tout simplement.

Le Rapport PEARSON, sans masquer les faiblesses qui ne sont pas moins évidentes, a le mérite de rétablir la vérité et les faits.

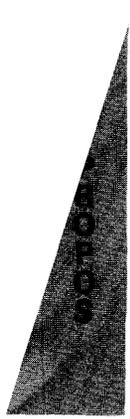
« L'évolution que l'on a pu constater ces deux dernières décennies confirme les prémisses qui ont inspiré l'effort accompli, et les promesses qu'il renferme. Dans beaucoup de pays en voie de développement, la croissance économique a été plus rapide qu'elle ne l'avait jamais été dans les pays industrialisés pendant la période correspondante de leur histoire. La crainte que les parties du monde économiquement sous-développées soient incapables de faire des progrès et que les problèmes politiques y soient tels qu'ils s'opposent à toute croissance économique s'est révélée sans fondement. Beaucoup de pays de ces parties du monde ont prouvé qu'ils pouvaient faire un gros effort de développement. »

Le Rapport PEARSON ne se limite pas, bien entendu, à cette affirmation de portée générale. Permettez-moi donc d'en détacher quelques phrases plus précises :

- De 1950 à 1967, le produit intérieur brut de l'ensemble des pays développés s'est accru au taux annuel moyen de 4,8 %. Ce rythme de croissance est beaucoup plus rapide que ne l'étaient ceux des pays aujourd'hui industrialisés aux stades initiaux de leur développement, à savoir, d'après les estimations : 2 % au Royaume-Uni entre 1790 et 1820, environ 2,7 % en Allemagne entre 1850 et 1880, environ 4 % aux Etats-Unis de 1820 à 1850 et quelque 4 % au Japon entre 1876 et 1900.
- En matière agricole, la situation actuelle contraste radicalement avec le pessimisme des prévisions antérieures. Une partie du monde en voie de développement est en train de faire des progrès décisifs dans le domaine de la production alimentaire; ce phénomène est généralement qualifié de Révolution Verte (1).
- De 1953 à 1967, la production de coton en Asie et en Afrique a augmenté de 40 %, point de départ à un essor rapide de l'industrie textile dans ces régions. La production du café en Afrique, au cours de la même période, a presque triplé, passant de 393 000 à 1 145 000 tonnes, de sorte qu'elle fournit environ 30 % de la production mondiale. Ce rapide essor des exportations africaines de café a créé des problèmes de commercialisation, mais il illustre bien à quel point l'agriculture tropicale peut se diversifier et atteindre des niveaux de production plus élevés.
- Entre 1950 et 1967, le taux annuel moyen de croissance industrielle dans les pays peu développés a été de plus de 7 % contre près de 6 % pour l'ensemble du monde. Les pays à faible revenu produisent aujourd'hui à eux tous environ les 2/3 de la totalité des biens de consommation dont ils ont besoin, à peu près 40 à 50 % des produits semi-finis et 20 à 30 % des biens d'équipement.
- L'infrastructure a totalement changé d'aspect, particulièrement en Asie et en Afrique.
- La production d'énergie électrique a septuplé en Asie, quintuplé en Afrique et quadruplé en Amérique Latine au cours des vingt dernières années.
- L'espérance de vie à la naissance a grandi plus vite qu'on ne le croyait possible. En 10 ou 20 ans, dans la majeure partie du monde en voie de développement, la longévité a marqué des progrès que les pays industrialisés n'avaient pu accomplir qu'en 100 ans. Elle est aujourd'hui d'environ 50 ans, niveau atteint en Europe occidentale et en Amérique du Nord au début du siècle.
- Le principe de l'instruction générale et gratuite a été reconnu comme un droit fondamental de l'homme et, dans les jeunes Etats, l'enseignement primaire est également un droit inscrit dans la Constitution. Les effectifs globaux des écoles et des universités ont presque triplé de 1950 à 1965.

* *

(1) Je propose de dédier spécialement cette phrase au Professeur René DUMONT.



Objectif dans la présentation du bilan, le Rapport PEARSON est courageux dans la définition de la politique à suivre. Il est, tout d'abord, modeste dans le choix de la méthode et une telle modestie est devenue si rare sur le plan international qu'il faut bien la souligner. Point de doctrine, ni de conception a priori. « *L'aide est une aventure inédite et ses protagonistes ont procédé par tâtonnements successifs* ». Quand on pense profondément qu'en matière d'aide au développement la doctrine doit céder le pas à la politique, qui est fondée sur l'expérience et la jurisprudence, on ne peut qu'applaudir à cette belle définition.

* *

Il y a vingt ans, selon une conception typiquement anglo-saxonne de l'aide, ceux qui ne reconnaissaient pas le primat de l'investissement privé étaient considérés comme de dangereux dirigistes. L'aide publique, gouvernementale, n'était pas complètement rejetée, mais cantonnée dans un rôle strict : par des investissements d'infrastructure économique, « amorcer la pompe » pour les capitaux privés.

Puis, comme la communauté internationale s'efforçait de développer l'aide extérieure et astreignait les pays donateurs, au C.A.D., à des exercices annuels, statistiques et critiques, pour rendre des comptes et mesurer les progrès, on assistait aux tentatives les plus diverses pour gonfler les données et obtenir des quitus rassurants : inclusion des investissements privés à but commercial dans le volume de l'aide, intrusion des crédits fournisseurs à l'exportation.

Le Rapport PEARSON est sans ambiguïté à l'égard de ces astuces :

« *Seule l'aide publique au développement mérite le titre d'aide. Les capitaux privés et les crédits publics engagés pour des raisons commerciales dans les pays en voie de développement n'ont pas davantage le caractère d'une aide que ceux qui sont engagés dans d'autres pays industrialisés.* »

Il ne faut pas craindre d'aller plus loin. Parmi les formes les plus nocives de ce qu'on appellerait volontiers l'aide impure ou les dérivations de l'aide, on doit ranger l'excès des crédits fournisseurs à l'exportation. Ceux qui ont dénoncé les « marchands d'usines clefs en mains », « l'aide-boomerang » et le « mercantilisme au front bas » n'en disaient pas plus, il y a dix ans, que ne dit le Rapport PEARSON lorsqu'il s'élève contre

« un des aspects les plus regrettables du financement à l'aide de crédits à l'exportation; il offre le moyen temporairement sans douleur de financer des projets conçus par des fonctionnaires trop optimistes, par des hommes politiques plus préoccupés d'avantages politiques immédiats que des problèmes économiques qui risquent de se poser dans l'avenir, et par les vendeurs peu scrupuleux des producteurs de biens d'équipement dans les pays développés. »

Qu'on ne nous fasse pas dire, bien entendu, qu'il faut mépriser commerce et ne retenir qu'investissement. Une simplification aussi grossière, une conclusion aussi abusive ne sont pas conformes à ce que pensent de l'importance des échanges commerciaux dans le développement tous les observateurs et praticiens avertis de l'aide. C'est pourquoi le Rapport PEARSON consacré à l'aide a bien raison d'affirmer, et ce n'est pas une boutade :

« *On a même pu dire que l'aide était une solution de faiblesse, comparée aux mesures qu'il faudrait adopter dans le domaine commercial.* »

* *

Le Rapport PEARSON apporte enfin, sur le problème si souvent controversé de l'antagonisme entre les dons et les prêts, un certain nombre de vues avec lesquelles je pourrais presque me déclarer d'accord.

Et d'abord, une rude vérité que les tenants de la politique du « prêt-à-tout-prix » ne devraient jamais oublier : ce sont les conséquences effrayantes de l'endettement des pays sous-développés, que l'alourdissement progressif des conditions d'octroi de l'aide ne cesse de développer :

« *L'endettement extérieur des pays en voie de développement qui résulte à la fois des gros crédits qui ont été accordés par les exportateurs à beaucoup d'entre eux et de l'assistance au développement, s'est accru rapidement pour atteindre un niveau de près de 50 milliards de dollars. Le service de la dette augmente de 17 % par an et absorbe une grande part de l'accroissement des recettes d'exportation, qui est d'environ 6 % par an.* »

Puisqu'il existe des pessimistes en matière d'aide au développement et puisqu'il se trouve que ces pessimistes sont parfois ceux qui prônent le prêt et méprisent le don, rappelons-leur donc cette constatation fatale que démontre le Rapport PEARSON avec un diagramme irréfutable : dans les conditions actuelles de l'endettement de ces pays, si l'on comble le déficit de leurs balances de paiement en continuant de leur octroyer des prêts aux conditions rigoureuses de la B.I.R.D., le service de la dette atteindra 101 % des recettes d'exportation en 30 ans, même si les exportations augmentent de 5 % par an.

Il faut donc, si l'on veut briser cette fatalité, octroyer davantage de dons et adoucir les conditions des prêts. A contre-courant de tout ce que proclamait la doctrine internationale, M. FERRANDI s'est élevé en 1966 contre une certaine conception de l'aide selon laquelle le don serait le vice et le prêt la vertu, doctrine assortie de quelques aphorismes ayant la vie dure : le prêt est éducatif, tandis que le don est charité offensante; l'ouvrage construit avec un don est gaspillé tandis que, réalisé avec un prêt, il devient « la chose » de l'emprunteur qui prend mieux souci de l'entretenir et le conserver.

Le Rapport PEARSON fait, pour une large part, justice de ces idées trop simples et s'il ne va pas aussi loin qu'on l'aurait souhaité, on est heureux d'y lire des phrases qui rendent un tout autre son que les dogmes bien connus :

« Nous approuvons l'augmentation de la proportion des dons quand cela est possible et nous espérons que leur proportion dans l'aide totale ne diminuera pas. Les prêts ont toutefois cet avantage de faire mieux prendre conscience des critères d'efficacité et de développement encore que, nous le savons, le produit des dons ne soit pas toujours gaspillé. Dans les programmes d'aide qu'applique le France, par exemple, où il est fait grand usage des dons dans le contexte de relations monétaires très étroites avec le pays bénéficiaire, les conditions dans lesquelles ces dons sont utilisés sont tout à fait aussi efficaces que l'auraient été les prêts. Néanmoins nous sommes convaincus que, tout compte fait, les avantages des prêts sont supérieurs. »

* * *

Le Rapport PEARSON n'est pas qu'un bilan et une analyse. Il contient, surtout, une somme de recommandations pratiques adressées aux gouvernements et aux institutions internationales. Quel est donc, à travers ces recommandations, le visage de l'aide au développement telle qu'elle devrait être ?

L'aide doit être publique et la partie de l'aide qui emprunte les voies multilatérales doit progressivement prendre le pas sur l'aide bilatérale. Sur le plan européen, n'est-ce donc pas le cas du F.E.D., alimenté par des contributions budgétaires des Etats membres de la Communauté, dont le volume augmente de 25 à 30 % tous les cinq ans et qui réalise, ainsi, une communautarisation, une multilatéralisation progressive des aides bilatérales de ces Etats ?

L'aide doit s'appliquer avec plus de continuité, permettre des engagements pour au moins trois années et la reconstitution des ressources de l'I.D.A., au lieu de demeurer annuelle, doit s'effectuer pour une période de cinq ans. Comment ne pas comparer avec le régime du F.E.D. dont les ressources sont fixées précisément pour cinq ans et dont le statut financier, grâce à la distinction entre l'autorisation d'engagement et le crédit de paiement, permet de couvrir des programmes pluri-annuels dont l'exécution s'étale sur cinq, six et même sept ans ?

Il faut intégrer l'assistance technique à l'assistance financière, pour éviter qu'elle n'ait sa vie propre, ne conservant qu'un rapport lointain avec les objectifs du développement national. Les deux conventions de YAOUNDÉ, et la pratique du F.E.D. depuis 10 ans, ont mis l'accent sur une assistance technique que les textes décrivent « préalable, concomitante et postérieure aux investissements ». M. FERRANDI ne disait-il pas, en 1963, et cela fit scandale : « On devrait condamner les experts, inexorablement, à mettre en œuvre les recommandations qu'ils ont proposées ».

Il ne faut pas astreindre les bénéficiaires à une contribution excessive aux dépenses d'assistance technique, éviter par exemple que le Brésil en 1969 ne paie une participation atteignant 137 % de la part versée par les Etats-Unis dans son programme d'aide à ce pays. L'assistance technique financée par le F.E.D. n'est liée à aucune autre contrepartie que la mise à disposition, dans le meilleur des cas, d'un homologue africain qui prendra la relève.

L'assistance technique doit donner la priorité à la formation dans le pays bénéficiaire. Cette priorité est inscrite, formellement, dans les textes des deux conventions de YAOUNDÉ. Plus de la moitié des programmes de bourses et de stages financés par le F.E.D. sont exécutés dans les Etats associés à la Communauté.

Pour améliorer le recrutement des experts, il convient de leur donner des garanties de stabilité et de carrière, qu'ils proviennent du secteur public ou du secteur privé. En 1963, M. FERRANDI proposait la création « d'un véritable corps d'experts internationaux solidaires; une armée de métier; une force de frappe du sous-développement ».

En matière financière, il faut donner la priorité à l'aide aux conditions les plus douces et le Rapport PEARSON recommande pour les prêts : un taux d'intérêt ne dépassant pas 2 %, une échéance de 25 à 40 ans, un délai de grâce de 7 à 10 ans. Ce sont, exactement, les termes des prêts à conditions spéciales du F.E.D., tels que les ont fixés les deux conventions de YAOUNDÉ.

L'aide financière ne doit pas se limiter à financer les dépenses en devises et conduire ainsi les emprunteurs à rechercher de préférence les projets capitalistiques, dans lesquels la part des frais à régler en monnaie locale demeure faible, même si ces projets ne sont pas nécessairement les plus prioritaires. Le F.E.D. finance l'intégralité du coût des projets, dépenses en devises et dépenses locales comprises; il ignore systématiquement et volontairement la notion de contrepartie, qu'elle soit politique ou financière.

L'aide financière ne doit pas s'intéresser qu'aux grands projets, mais soutenir aussi les projets d'investissement plus modestes en utilisant le relais des banques nationales de développement. Cette formule intéressante est désormais autorisée par les textes régissant le 3^e F.E.D.

Les conditions des prêts normaux de la B.I.R.D., dont le taux d'intérêt s'élève à 7 %, sont trop onéreuses pour les pays lourdement endettés. Le Rapport PEARSON propose de les bonifier pour abaisser de 4 % ce taux d'intérêt, en affectant à un fonds spécial géré par la Banque la moitié des intérêts afférents aux prêts bilatéraux en cours. Le F.E.D., grâce à ses subventions, pratique déjà depuis cinq ans ce système que la nouvelle convention de YAOUNDÉ a encore élargi et même diversifié par un éventail de bonifications forfaitaires.

Il faut combiner, dans un même projet, les prêts normaux de la B.I.R.D. et les prêts spéciaux de l'I.D.A. Nous connaissons bien, quant à nous, cette pratique des financements combinés, que nous pouvons concevoir plus souple encore puisque le F.E.D. dispose de subventions. La nouvelle con-



vention de YAOUNDÉ a même réservé une mention spéciale aux projets intégrés qui combinent vers un même objectif la diversité des techniques de financement possibles.

La B.I.R.D. et l'I.D.A. ont une direction et un état-major communs. Le Rapport PEARSON recommande, au contraire, des structures distinctes parce que les sources de financement sont fort différentes et que, par suite, les critères d'appréciation des projets ne peuvent être fondés sur les mêmes impératifs. Ainsi, sur le plan européen, voyons-nous séparés le F.E.D. et la B.E.I. sans que cette disparité des structures empêche une coopération qui se fait de plus en plus étroite.

L'aide au développement doit être coordonnée et, comme l'expose le Rapport PEARSON, beaucoup reste à faire sur ce terrain. Le F.E.D. s'y trouve familier lui qui, depuis 1960, a noué avec les Etats membres de la Communauté, avec les Etats-Unis et avec la plupart des grandes organisations internationales un réseau si serré de coordination qu'on a pu le qualifier de pleinement opérationnel.

La coordination débouche, enfin, sur le dialogue qui est peut-être le maître-mot des recommandations de la Commission PEARSON. Sur ce terrain aussi, le F.E.D., qui n'est qu'un aspect et un instrument dans l'ensemble des relations d'association négociées tous les cinq ans entre les six

Etats membres de la Communauté et les dix-huit Etats africains et malgache, ne peut se sentir mal à l'aise. Les institutions paritaires de l'association sont aujourd'hui bien rodées et tous les partenaires, sur un pied d'égalité, ont pris l'habitude d'y discuter librement les orientations et les résultats de la politique d'aide.

Est-il alors étonnant que, rappelant les étapes qui ont conduit vers une meilleure conception de l'aide et de ses résultats économiques, le Rapport PEARSON ait écrit ces lignes qui me serviront de conclusion :

« Certains jalons marquent l'évolution des attitudes à l'égard de l'aide à l'étranger, ainsi que la mise en place d'institutions de coopération mutuelle, qui ont fait de l'aide un instrument indiscutablement plus efficace aujourd'hui qu'à ses débuts. Il faut noter tout d'abord la création, en 1958, du Consortium d'aide à l'Inde. La même année a débuté le Fonds Européen de Développement (F.E.D.), groupant six pays européens fournisseurs d'aide et quelque vingt Etats et territoires associés en voie de développement. C'est ainsi que, pour la première fois, des fournisseurs d'aide multilatérale et d'aide bilatérale se sont réunis pour coordonner leurs efforts et ont également reconnu aux bénéficiaires de l'aide le droit de donner leur avis sur les objectifs et les résultats. »

A. AUCLERT



Le riz de luxe, culture d'exportation



Madagascar est un pays traditionnellement rizicole. La production totale de paddy est de l'ordre de 1,7 million de tonnes. La grande Ile est à la fois exportatrice et importatrice de riz : elle importe du riz de consommation courante et elle vend à l'Europe du riz de luxe à grains longs et durs.

Dans les plaines de Marovoay, au nord est de l'Ile, on raconte qu'une paysanne découvrant un jour un épi de riz portant des grains particulièrement longs, les montra à un agronome étonné. Celui-ci s'empressa de semer ces grains singuliers et de les multiplier. C'est ainsi que serait



né le riz « Ali Combo » dont des milliers de tonnes prennent chaque année la route de Marseille pour être vendu, surtout en France, comme riz de luxe.

De part et d'autre de la majestueuse rivière Betsiboka, les plaines d'alluvions de la Marovoay sont aménagées en rizières depuis le début du siècle. Dans cette région perdue de l'océan Indien où le soleil tape dur et où la seule distraction est une fructueuse chasse aux canards, une population de 55.000 habitants possède une précieuse expérience de la culture du riz.

* *

En 1964 les autorités locales ont décidé de créer un « COMITÉ D'EXPANSION ÉCONOMIQUE DE MAROVOAY » (COMEMA) pour régler les problèmes de décolonisation : répartition de la propriété du sol, difficultés psychologiques et matérielles d'accroître la production des rizières.

Société d'économie mixte, le COMEMA a fait à sa manière une réforme agraire. Au système de métayage abusif a fait place un processus d'accession à la propriété intéressant

plusieurs centaines de planteurs. Le COMEMA a racheté les terres aux anciens colons, il entreprend les grands travaux d'adduction d'eau et de préparation de la terre, il distribue du crédit, du matériel, il crée des pépinières collectives et il fournit aux agriculteurs un encadrement technique. En attendant de pouvoir s'occuper de l'usage du riz — ce qui est une de ses ambitions — le COMEMA commercialise le paddy.

Les planteurs sont maintenant titulaires de comptes en banque et certains de pouvoir acheter leur terre à très brève échéance (1974/75 sur la rive gauche). Certes ce n'est pas encore l'âge d'or. Mais l'apparition de cases en dur, de machines à coudre et de transistors dans ces plaines marécageuses, où le visiteur européen a le sentiment d'être enterré vivant tant elles sont loin de sa « civilisation de consommation », sont les premiers signes d'un renouveau prometteur.

L'AIDE DU F.E.D.

C'est à cette entreprise que le Fonds Européen de Développement vient d'apporter un nouveau concours. Nouveau

parce que dans le passé déjà le F.E.D. avait financé pour plusieurs centaines de millions de francs malgaches l'achat de matériel (tracteurs, pompes, hangars, matériel de transport et d'entretien du réseau hydraulique) ainsi que diverses études techniques.

En juin 1972, la Commission des Communautés Européennes a décidé d'accorder à Madagascar, sur les ressources non remboursables du 3^e F.E.D., une **aide de 1 764 000 unités de compte**, soit 490 millions de francs malgaches pour l'aménagement des plaines de la rive gauche de la Betsiboka. Plus tard, un autre financement sera demandé à la C.E.E. pour un programme plus vaste concernant la rive droite.

C'est, en effet, sur la rive droite du fleuve que le COMEMA dispose de ses plus grandes surfaces (environ 20 000 ha). Le projet pour lequel il vient de recevoir une aide du F.E.D. n'est que la première partie d'un grand remodelage des rizières de la plaine de Marovoay. Sur une surface actuelle de 2 700 ha (rive gauche) qui sera étendue à 3 200 ha, des actions de modernisation permettront de faire passer le rendement moyen à l'hectare de 2,4 tonnes de paddy à 4,3 tonnes à obtenir la quinzième année. Dans cette partie partie ainsi remodelée, 7 200 habitants pourront tirer des ressources accrues d'un outil plus productif.

* *

Pourquoi remodeler cette terre favorable à la riziculture au point qu'elle se passe d'engrais chimiques? Parce que en trois quarts de siècle, les petites parcelles se sont ajoutées aux petites parcelles, et que ces improvisa-

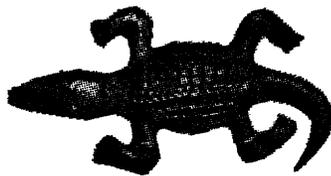
tions successives, outre qu'elles sont marquées par l'âge, sont loin d'être rationnelles pour l'irrigation, le drainage et la mise en culture.

La remise en ordre nécessitera de grands moyens : correction de canaux et de drains, création de nouveaux canaux sur plusieurs dizaines de kilomètres, mise en place de toute la « robinetterie » géante qui doit permettre d'inonder et d'assécher à volonté plus de trois mille hectares de la première tranche des réalisations, planage de ces surfaces pour obtenir des niveaux répondant aux normes.

Ces travaux prendront du temps. Pendant que leurs terres seront ainsi soumises à la chirurgie esthétique, les paysans toucheront des indemnités de chômage. Vers 1974/75 lorsque la plus grande partie des surfaces aménagées seront disponibles certains d'entre eux auront déjà amassé un capital suffisant pour en devenir propriétaires.

Quant aux 500 ha de surfaces nouvelles que le projet va mettre en valeur, ils seront eux aussi exploités selon le système du métayage vente : le droit de métayage du COMEMA (un quart de la récolte) est porté au compte de chaque exploitant après déduction des frais de gestion. Le total de ces comptes qui permettent à chaque métayer d'accumuler de quoi acheter leurs terres et de recevoir du crédit pour des dépenses ménagères (achat de maisons etc.) atteignait à la fin de 1970 plus de 110 millions de francs malgaches.

Ainsi la terre non seulement retourne à ceux « qui la travaillent » mais elle leur revient modernisée et équipée. Il ne reste plus qu'à souhaiter que le riz « Ali Combo » de la Marovoay soit bien accueilli sur les marchés européens. Pensez donc, un riz de luxe, cultivé sans engrais chimiques...



Les projets agricoles financés par le F.E.D.

III. Le développement de la culture du pyrèthre en paysannat ⁽¹⁾ (3^e partie)

Le touriste, en visite au Rwanda, sera touché par la beauté du paysage au nord du pays, région des volcans, où, sur des sols très fertiles et d'origine récente, le pyrèthre est cultivé à une altitude de 2000 à 2400 m contribuant encore, par ses fleurs blanches, à embellir la chaîne des volcans.

Les fleurs de pyrèthre (*Chrysanthemum cinerariaefolium*) appartenant à la famille des composées, contiennent des pyrèthrines, insecticide naturel, qui est d'usage domestique général.

Le pyrèthre a été introduit au Rwanda juste avant la deuxième guerre mondiale. Au début, la culture se trouvait entièrement entre les mains des régies gouvernementales et des planteurs étrangers, et ce n'est qu'en 1963/64 que celle-ci fut introduite en milieu rural sous forme de paysannats.

En 1955/56 le Rwanda prenait la quatrième place sur le marché mondial de pyrèthre avec une production annuelle de 1200 tonnes de fleurs sèches.

Le pyrèthre étant assez sensible aux fluctuations de prix, la production a été fortement réduite en 1965, époque à laquelle le prix est descendu jusqu'à 560\$ US la tonne de fleurs sèches. Cette année-là les planteurs étrangers ont abandonné totalement la culture, seuls l'Etat et un certain nombre de planteurs rwandais continuant à cultiver le pyrèthre.

En 1966 la production en fleurs sèches s'élevait à 396 tonnes seulement et c'est à cette époque que le Gouvernement Rwandais s'est décidé à relancer la culture du pyrèthre parmi la population.

DESCRIPTION DU PROJET

Le financement de ce projet, estimé à 256 000 u.c. fut demandé au Fonds Européen de Développement qui l'a accordé en 1967. Le projet prévoit l'aménagement de 3 600 ha de pyrèthre, qui sont situés sous forme de bandes continues ayant une largeur

d'environ 120 mètres. Cinq mille paysans participent au projet, chacun disposant d'une parcelle de 1,8 ha. L'ensemble du paysannat est doté d'une infrastructure routière, d'équipements communautaires tels que dispensaires, centres vétérinaires, foyers sociaux, écoles, hangars agricoles et d'un équipement industriel pour le séchage des fleurs.

La durée d'exécution du projet est estimée à six années.

EXÉCUTION DU PROJET

L'exécution du projet a débuté en octobre 1967. Tout d'abord furent entrepris les travaux d'infrastructure (routes et délimitation des parcelles) et la production du matériel végétal nécessaire à la diffusion aux planteurs rwandais faisant partie du paysannat.

La configuration irrégulière du terrain rend impossible de suivre la même formule d'infrastructure que pour les zones caféicoles et, par conséquent,

(1) Les interventions du F.E.D. concernant le café et le thé ont été exposées dans le numéro 14, pages 40 à 47.

les routes ne se trouvent pas aux courbes de niveau, mais elles traversent la région donnant accès aux points choisis pour le séchage des fleurs. La délimitation des parcelles est effectuée sur base des alignements dans le sens nord-ouest-sud-ouest. Ceci implique que le dispositif anti-érosif ne coïncide pas nécessairement avec la délimitation des soles.

A l'heure actuelle, après quatre années d'activité sur le terrain, la délimitation des 5000 parcelles de 1,8 ha est terminée, les routes et pistes agricoles sont achevées, des pépinières permanentes et des jardins semenciers ont été aménagés pour la diffusion des éclats de pyrèthre. La superficie plantée en pyrèthre s'élève à 1540 ha soit 43% de la superficie totale envisagée. Tous les bâtiments prévus par le projet, à l'exception de quelques séchoirs, ont été construits, à savoir : 8 hangars agricoles, 2 écoles, 1 dispensaire, 1 centre vétérinaire, 16 habitations et 5 unités de séchoirs.

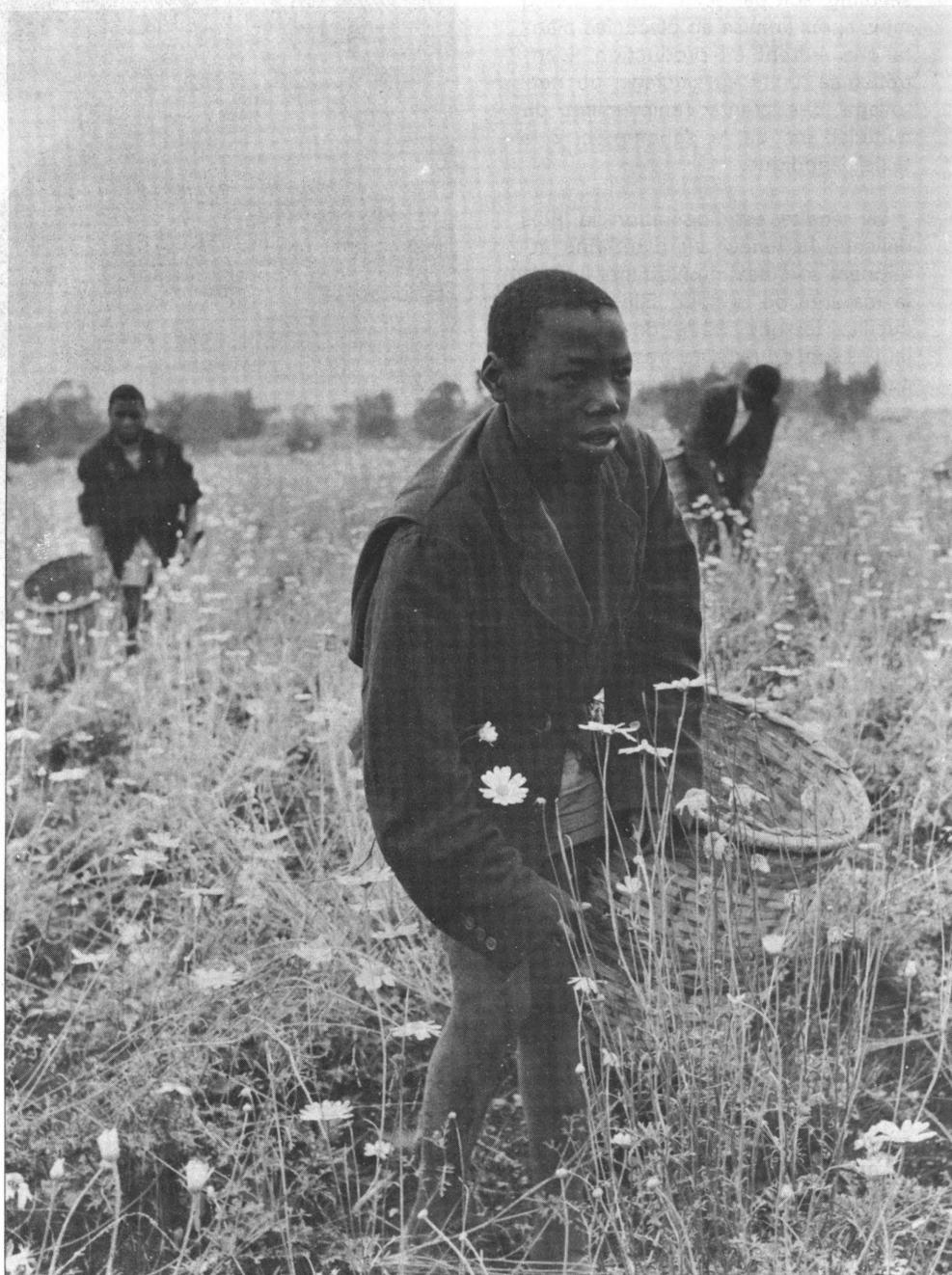
Les parcelles ont une superficie de 1,8 ha et sont situées de part et d'autre d'un sentier d'accès. Le front de parcelle au sentier est de 50 mètres en moyenne. Chaque parcelle se subdivise en 10 soles de 18 ares, la première, se trouvant au sentier, est aménagée comme sole résidentielle; parmi les neuf soles culturales, quatre sont destinées à la culture du pyrèthre (72 ares) et cinq aux cultures vivrières, l'ensemble suivant un assolement général. Le pyrèthre entrant déjà en production six mois après la mise en place, le paysan aura réalisé les 72 ares de plantations de pyrèthre en quatre ans. Les souches de pyrèthre en provenance de la première sole serviront pour la plantation de la quatrième sole.

La rotation est la suivante : trois ans de pyrèthre, 3 ans de cultures vivrières et une année et demie de jachère.

Il est évident que pour la mise en place du pyrèthre sur les trois premières soles de 5 000 parcelles il n'y a pas

assez de plants disponibles pour que la multiplication puisse se faire uniquement par voie végétative (éclats de souche); c'est pourquoi on a dû recourir à la multiplication par voie générative (semences) utilisant au maximum les semences en provenance des clones sélectionnés.

Les possibilités d'aménagement des pépinières centrales étant limitées, à cause de la configuration irrégulière des terrains dans la région de volcans et de l'absence de sources d'eau, la diffusion du matériel végétal se fait également à partir des pépinières individuelles dans les parcelles mêmes.



Cueillette des fleurs de pyrèthre dans la région de Ruhengeri.

TECHNIQUE AGRICOLE DE LA PYRETHRICULTURE

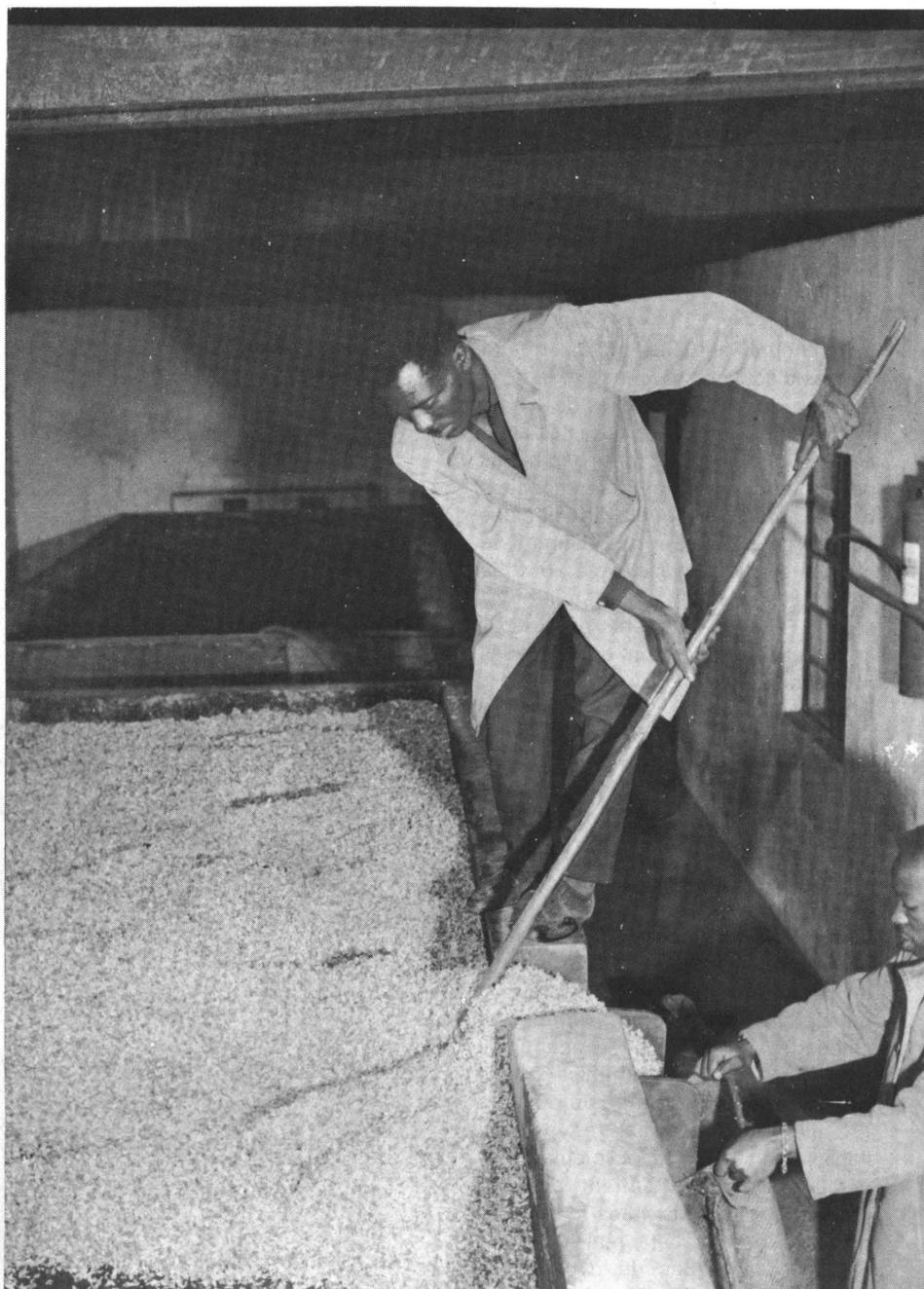
La technique de la culture du pyrèthre est assez simple, c'est pourquoi la culture se prête, par excellence, à l'introduction auprès de la population rurale. Lorsque les plants en pépinières ont environ 5 mois, ils sont transplantés. La mise en place se fait à écartement de 60 x 40 cm, soit par seedling, soit par éclat. Quatre à cinq mois après la mise en place, les plantations entrent en production. L'entretien se limite au sarclage, au nettoyage des plants (enlèvement du matériel sec de la souche), et à la taille périodique.

La récolte est l'opération la plus délicate, la teneur en pyrèthrine atteignant son maximum au moment de la maturité de la fleur. Elle doit être cueillie lorsque 90 % des fleurons jaunes sont ouverts. Il en ressort qu'une cueillette sélective, tous les six jours, assurerait la teneur de pyrèthrine la plus élevée.

Dans la pratique, le cycle de cueillette est d'environ deux semaines. Le rendement de la cueillette s'élève à 30 kg par jour pour un adulte. Sur base d'une production de 3600 kg de fleurs fraîches à l'ha, la cueillette demande 120 jours de travail par ha ou 86 jours pour les parcelles de 72 ares. La période de pointe s'étale sur 10 semaines par an, pendant lesquelles 45 % de la production annuelle est récoltée, soit 1170 kg de fleurs fraîches demandant 40 jours de travail. Sur base d'un cycle de cueillette de 2 semaines, huit jours sont nécessaires pour récolter les fleurs, ce qui est beaucoup et demande la contribution de plusieurs membres de la famille.

TRANSFORMATION

La distance, en moyenne, jusqu'au centre de réception des fleurs est de 3 km équivalent à 1 heure de marche. De là, les fleurs sont transportées aux séchoirs dispersés à travers le paysan. La méthode de séchage a été modernisée. Quelques anciens séchoirs à bois, du type à claies sont



Four de séchage pour les fleurs de pyrèthre et mise en sac à Rwengeri.

toujours utilisés, mais la plupart de la récolte est séchée dans des séchoirs remplis de fleurs en vrac, au travers desquels est dirigé un courant d'air chauffé à une température de 60 °C.

La durée de séchage pour l'évaporation de 700 litres d'eau par 1000 kg de fleurs fraîches (1 chargement de bac) est d'environ 10 heures, ce qui correspond à une capacité de séchage

de 21 kg de fleurs sèches par heure, ou 420 kg de fleurs sèches par jour, en deux cycles de séchage.

La capacité de séchage pour le type de séchoir à bac sera augmentée par l'emploi de brûleurs d'une plus grande capacité qui portera la température de l'air de séchage de 60 °C à 80 °C, par la modification du système de chauffage (échauffement d'air par la voie in-

directe) et par les extensions du séchage voire du pré-séchage des produits frais. Ainsi, on compte doubler la capacité de séchage.

COMMERCIALISATION

Les fleurs fraîches sont achetées par l'**Association des planteurs de pyrèthre**, (A.S.P.Y.), coopérative constituée dans le cadre du financement du projet. Cette coopérative est dotée en matériel de transport (camions, tracteurs, remorques) et dispose de son propre bureau, de magasins, de garages et d'habitations pour le personnel de gestion.

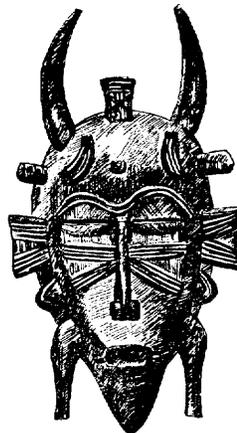
Les activités actuelles de l'A.S.P.Y. consistent en l'achat des fleurs fraîches aux producteurs, le transport vers les

séchoirs, la transformation du produit par séchage et la vente des fleurs sèches. A l'avenir, ses activités seront amplifiées par la commercialisation des produits vivriers, notamment, les pommes de terre. A cet effet, des installations de conditionnement sont envisagées de façon à augmenter la capacité de conservation des pommes de terre.

Depuis sa constitution, en 1968, les activités de l'A.S.P.Y. ont été bénéficiaires et l'accroissement du bénéfice était tel qu'il a permis de payer aux producteurs de pyrèthre, une bonification de 1 franc rwandais par kg de fleurs fraîches pour les produits fournis pendant l'exercice 1970 représentant un montant de FRW. 2 500 000 ou \$25 000,—. Le bénéfice, après cette ristourne au producteur, s'éleva à FRW 8 400 000 (\$84 000).

Jusqu'à présent, l'A.S.P.Y. a vendu le pyrèthre à l'Afrique de l'Est, sous forme de fleurs séchées, pressées et emballées en balles de jute. Les derniers prix se situent à environ \$860 la tonne de fleurs sèches sur base de 1,3 % de pyrèthrine. La teneur en pyrèthrine étant de 1,5 % en moyenne et la bonification par 0,1 % s'élevant à \$60, le prix réellement obtenu est de \$908 la tonne de fleurs sèches. Cependant en 1972, le Rwanda sera en mesure d'extraire les pyrèthrines dans une usine d'extraction actuellement en construction à Ruhengeri, (financement P.N.U.D.) et l'exportation se fera sous forme d'extrait P.D. (partially dewaxed) concentrés à 25 %.

W. van Woudenberg



L'amélioration de la productivité cotonnière

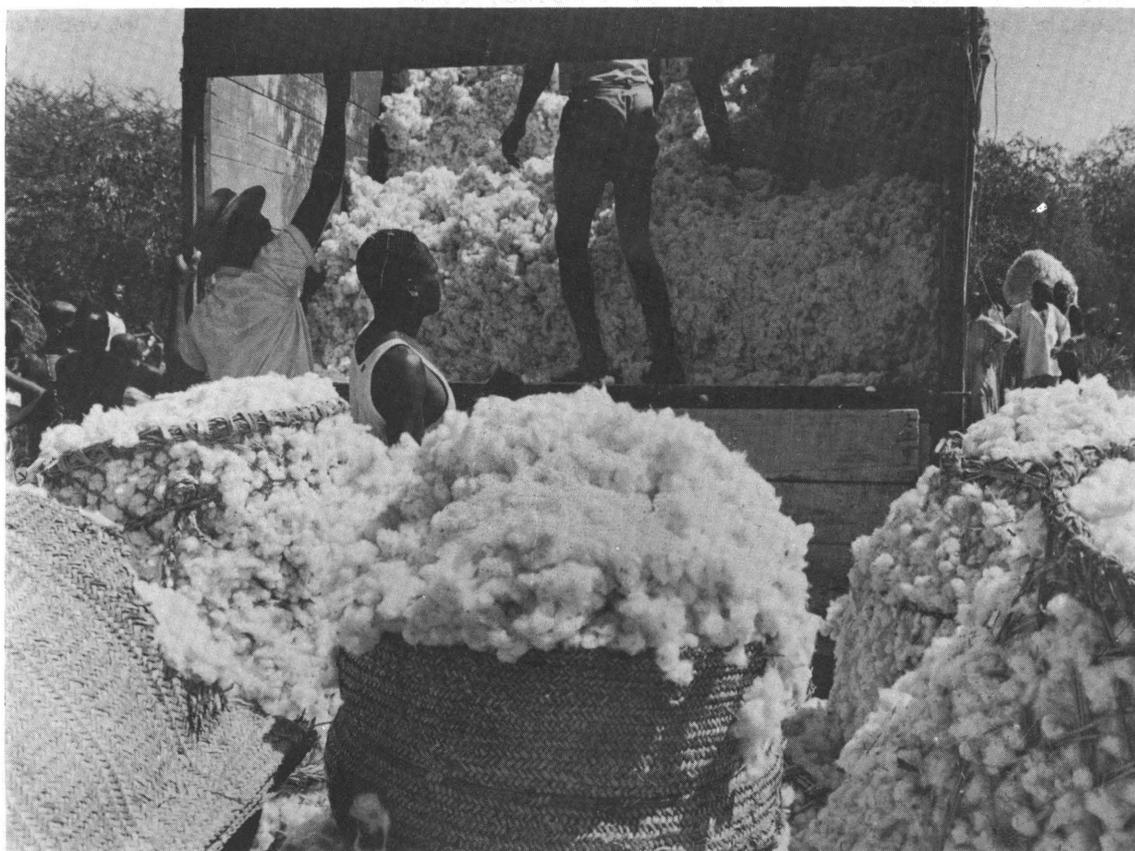


Photo coopération : Léon HERSCHTRITT

Chargement du coton sur camion au Tchad.

Comment le planteur de coton au Tchad peut-il agir pour accroître ses revenus? En augmentant les superficies semées et (ou) en améliorant les rendements.

L'augmentation des superficies est fonction des disponibilités en main-d'œuvre familiale ou salariée. La culture attelée apporte également en partie une solution à l'augmentation

de la superficie à mettre en culture. Grâce à la paire de bœufs et à la charrue, le planteur peut labourer plus et mieux et au bon moment. Les cultures vivrières profitent d'abord de

cette évolution du labour, mais la culture cotonnière également.

En cours de végétation, les binages et butages peuvent être faits également par les bœufs. Cependant, le planteur, en fixant les superficies à mettre en coton, ne doit pas oublier qu'il y a d'autres travaux à faire que les labours et ces autres travaux pourront être faits obligatoirement à la main; s'il veut retirer un gain, il doit les faire consciencieusement. S'il ne suit pas ce principe, les résultats de son exploitation lui apporteront bien des déceptions.

L'augmentation des rendements est possible en culture traditionnelle en améliorant toutes les façons culturales aux bonnes époques et en fréquence voulue. Tous autres moyens qui seraient employés par la suite pour augmenter les rendements hectares, seraient voués à un échec, si les principes de base définis par les centres de recherche et vulgarisés par l'encadrement n'étaient pas suivis d'une façon scrupuleuse par les paysans.

Une fois cette évidence bien établie mais qu'il n'est pas inutile de rappeler, nous en arrivons à l'application de la productivité.

La productivité est le passage de la culture extensive à la culture intensive. La productivité est le commencement d'une agriculture moderne qui cherche à accroître sans cesse les rendements à l'hectare ou le revenu pour une superficie donnée.

Tout en conservant les mêmes principes culturaux de labour et semis à la bonne époque, fréquence des binages et butages etc... le planteur épand des engrais chimiques aux pieds des cotonniers et traite les cotonniers pour les défendre contre ses déprédateurs.

Les essais faits par l'Institut de Recherche sur le coton au Tchad (I.R.C.T.) montrent d'une façon non contestable l'espoir que le planteur peut avoir en faisant de la productivité.

Voici les derniers résultats publiés par l'I.R.C.T. :

1. Culture traditionnelle	moyenne	350 kg coton graine/ha
2. Culture avec 5 traitements contre les parasites	moyenne	727 kg coton graine/ha
3. Application 110 kg/ha d'un engrais complet (N-P 205-K20-S-base) +5 traitements contre parasites.	moyenne	1 051 kg coton graine/ha
4. Même chose qu'en 3+50 kg Urée en 2 ^e épandage	moyenne	1 292 kg coton graine/ha

Déduction faite sur les recettes des récoltes, des dépenses pour la productivité (prestations pour recevoir produits et appareils), le revenu à l'hectare du planteur serait :

1. Culture traditionnelle	9 800.— FCFA
2. Uniquement traitement	8 606.— FCFA
3. Traitement+application engrais complet	14 157.— FCFA
4. Traitement+application engrais complet +50 kg Urée	18 376.— FCFA

Ces chiffres prouvent que le traitement sans engrais n'apporte aucune satisfaction financière et que l'application de l'engrais en plus des traitements est rentable. Avec une deuxième application d'urée, les résultats deviennent très intéressants. Cependant cette application supplémentaire d'urée ne sera vulgarisée en milieu paysan qu'à partir de la campagne 72/73, (l'engrais sans application de traitements chimiques donne des résultats absolument négatifs).

Financement de la productivité

Le financement de la productivité est assuré jusqu'à présent :

Le F.E.D. a apporté une contribution importante aux programmes de productivité :

Campagne 1965/66 à 68/69 :	1 516 000 U.C. ou 490 993 000 FCFA
1969/70 :	723 000 U.C. ou 200 777 000 FCFA
1970/71 :	906 000 U.C. ou 251 596 000 FCFA
1971/72 :	950 000 U.C. ou 263 815 000 FCFA
1972/73 :	850 000 U.C. ou 235 408 000 FCFA

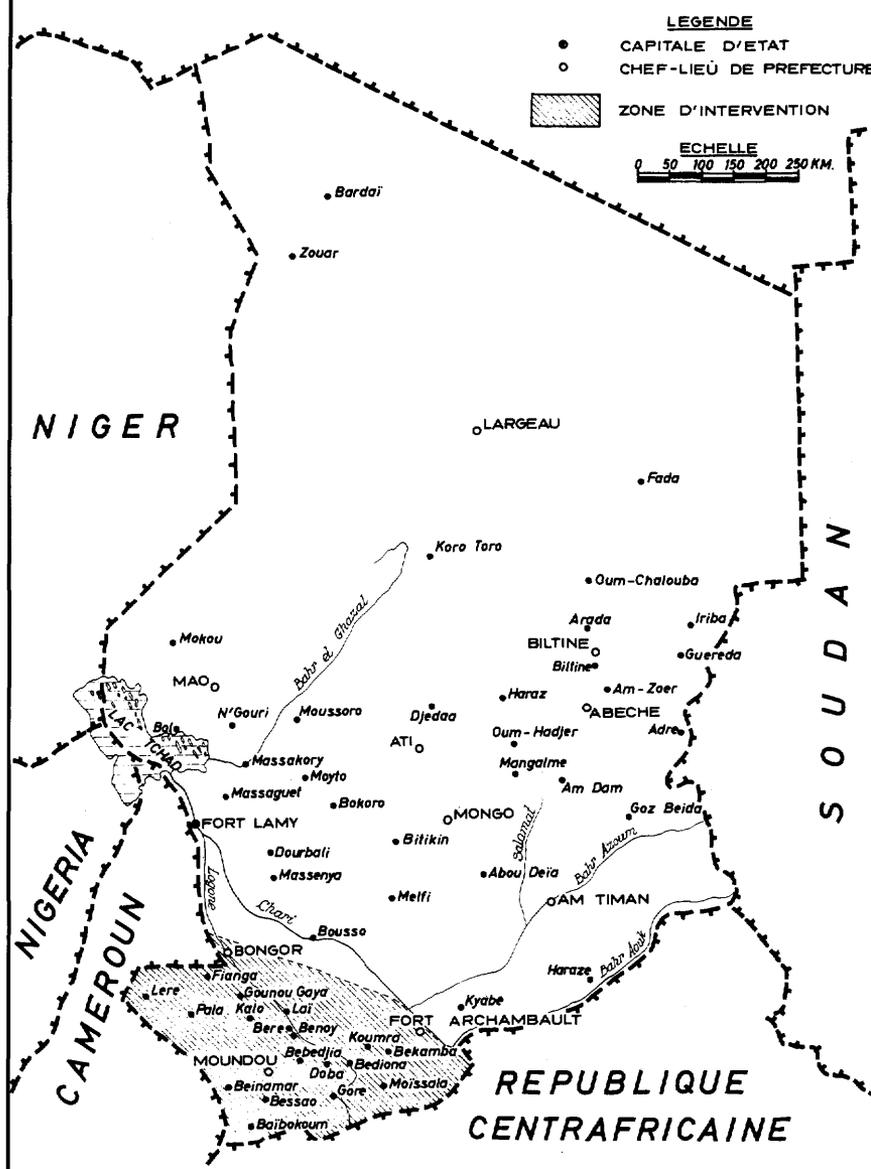
a) par un Crédit Agricole qui est remboursé par le planteur au moment de la vente du coton au tarif fixe de 5 500 F/ha. Un tarif supérieur est prévu pour ceux qui appliquent de l'urée en supplément.

b) par une contribution du FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT.

c) le solde devant être financé par le Budget de l'Etat ou par la Caisse de Stabilisation du coton.

REPUBLIQUE DU TCHAD

PROJET TC/306/71 : PROGRAMME QUINQUENNAL DE DEVELOPPEMENT DE LA ZONE COTONNIERE



Les interventions du F.E.D. ont porté :

- sur une participation des achats engrais et insecticides et leur transport;
- la désinfection des semences;
- l'achat d'appareils de traitement;
- la construction de hangars et parcs de stockage;
- la fourniture de véhicules de transport;
- le financement d'une partie de l'encadrement.

* * *

Voici un tableau qui montre les superficies de cultures traditionnelles, de cultures en productivité, les pourcentages, les surfaces totales et les productions annuelles :

Années	Cultures Traditionnelles ha	Productivité ha	Productivité %	Surfaces totales ha	Production tonnes	Rendement
1966/67	279 821	19 666	6,5	299 487	122 699	409
1967/68	273 372	25 016	8,3	298 388	101 623	340
1968/69	260 992	34 443	11,6	295 435	148 496	502
1969/70	247 047	44 115	15,1	291 162	116 748	400
1970/71	260 973	40 602	13,4	301 575	94 584	313
1971/72	260 802	41 957	13,8	302 760	107 000	(prévision)

Comme l'indique ce tableau, la progression des superficies productivité est assez spectaculaire pendant les quatre premières années et depuis un palier de 40 000 ha a du mal à être dépassé. Ceci s'explique pour les raisons suivantes :

- les remboursements du Crédit Agricole se font mal et les mauvais payeurs sont éliminés des programmes suivants,
- les paysans qui font de la productivité sans vouloir respecter les règles du calendrier agricole ou des soins à apporter aux cotonniers ne

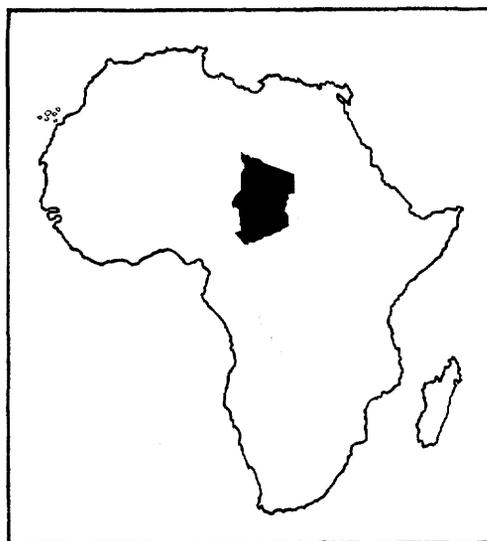
trouvent pas en fin de campagne le bénéfice qu'ils auraient pu espérer et se découragent,

- la climatologie de la zone cotonnière a été défavorable pendant plusieurs années successives,
- les règles d'application d'engrais et de traitement ne sont pas toujours bien suivies.

En conclusion, la productivité en culture cotonnière au Tchad est un élément de valeur pour augmenter le revenu du paysan et la production nationale, à condition que les travaux agricoles se fassent en temps voulus

et fréquences désirées. De plus, le remboursement intégral du Crédit Agricole est indispensable pour assurer une continuation et une augmentation des programmes. Si toutes ces conditions pouvaient être réalisées, la production du coton au Tchad augmenterait très sensiblement, les revenus des planteurs seraient plus importants et la situation économique de la République serait meilleure; et outre c'est grâce à une agriculture prospère qu'il est possible d'espérer le développement de l'industrialisation.

F. GARRET



HUBERT DESCHAMPS. — **Histoire de la traite des noirs, de l'antiquité à nos jours.** — Editions Fayard, 1972.

Auteur de nombreux ouvrages d'histoire et d'ethnologie, notamment d'une histoire générale de l'Afrique Noire, Monsieur Deschamps présente une histoire de la traite des Noirs, des origines à nos jours. En ceci consiste l'originalité de ce livre, les ouvrages sur ce sujet se limitant d'ordinaire à la traite européenne entre l'Afrique et l'Amérique, du 15^e siècle à la première partie du 19^e siècle. Les faits sont présentés dans une optique d'objectivité, qui se veut dépourvue d'éloquence et de romantisme. Ils se situent dans un ensemble complexe où s'imbriquent les institutions, les époques, les individus, les nations, la force des intérêts et des habitudes.

Par la maîtrise de la documentation, comme par l'objectivité de l'enquête, ce livre s'impose à tous ceux qui veulent comprendre cet aspect de l'histoire.

* *

L'évolution du commerce africain depuis le XIX^e siècle en Afrique de l'Ouest. — Oxford University Press, 1971.

Etudes présentées et discutées au dixième séminaire africain international à Fourah Bay College, Freetown — Décembre 1969.

Les vingt études publiées dans ce volume ont été préparées sous la direction du professeur Claude Meillasoux, rédigées en français et en anglais, suivant les sujets, avec pour chacune un résumé dans l'autre langue, elles concernent les pays anglophones et francophones de l'Afrique de l'Ouest. Les participants au séminaire étaient des anthropologistes, des économistes, des historiens et géographes, ayant tous une vaste expérience dans leurs domaines respectifs. Différentes études illustrent les effets de l'économie interne, des conditions politiques et des relations extérieures sur le développement du commerce et des marchés. L'étendue et la variété de ces recherches, envisagées sous un double aspect pratique et historique, con-

stitue une importante contribution à la connaissance de l'Afrique de l'Ouest actuelle.

* *

PIERRE DONAINT et FRANÇOIS LANGRENON. — **Le Niger.** — Collection « Que sais-je? », n° 1461. — P.U.F., Paris 1972.

Le nom de « Niger » est connu depuis 20 siècles, Pline l'Ancien le mentionne déjà car les auteurs romains savaient qu'au-delà du grand désert, il existait un fleuve au bord duquel vivaient des hommes noirs. En tant qu'Etat indépendant, le Niger occupe un rôle actif sur la scène politique africaine, notamment au sein de l'O.C.A.M.M., dans les négociations entre les 18 Etats africains et malgache et dans la définition de la francophonie aboutissant en 1969 à la création à Niamey de l'Agence francophone de coopération culturelle et technique.

Bien des difficultés doivent être affrontées, tenant aux facteurs naturels, à la faiblesse de l'économie, aux conditions du commerce international, à la guerre civile nigérienne qui a gravement entravé le commerce extérieur : par contre une exceptionnelle stabilité politique a permis de consacrer toutes les énergies au développement économique et social. Il semble bien, après les dix années écoulées, que les ressources du sous-sol, à peine entrevues, l'économie rurale capable de se développer, des tentatives d'industrialisation rationnelle permettent d'envisager un avenir économique plus favorable et un rôle politique accru.

* *

JACQUES NANTET. — **Panorama de la littérature Noire d'expression française.** — Editions Fayard, 1972.

Par ce « panorama », le lecteur sera entraîné à travers l'immense continent africain. Cent poètes, conteurs, auteurs dramatiques, romanciers, historiens, en évoqueront les multiples aspects.

Du Sénégal à la Somalie, en passant par les centres les plus importants de la civilisation bantoue sont évoqués l'histoire et l'inspiration religieuse de

l'empire du Mali, des royaumes Mossi de l'empire des Fan, avant d'aborder à Madagascar, où se perçoit l'influence de l'Orient, et à l'île Maurice.

Ce tour d'horizon constitue une anthologie littéraire sur la renaissance noire dans son expression française. Littérature basée sur des traditions orales, retransmises à travers l'écriture dans une autre langue, elle parvient au lecteur dans un français admirable, enrichi des apports de la culture noire la plus authentique et la plus diversifiée, et atteint une audience internationale, à travers les noms, entre tant d'autres, de Léopold Sedar Senghor, Jacques Rabemananjara et Aimé Césaire. Fort différents les uns des autres, nés et vivant à des grandes distances, ils ont un immense public et ont concouru, à travers des œuvres d'une valeur universelle, à faire émerger la civilisation noire.

* *

EDIAFRIC. — **l'Afrique noire de A à Z.** — Numéro spécial du bulletin de l'Afrique Noire, 1971.

Le but de l'ouvrage est de fournir à l'utilisateur, d'une manière pratique, le maximum de renseignements précis et à jour sous une forme condensée et dans le minimum de temps. L'Afrique noire de « A à Z » se veut un livre qui rend service parce que complet, pratique et actuel. Les 13 Etats concernés sont le Cameroun, la R.C.A., la République Populaire du Congo, la Côte-d'Ivoire, le Dahomey, la Gabon, la Haute-Volta, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal, le Tchad et le Togo.

Les renseignements fournis intéressent les domaines les plus divers : la monnaie et le crédit, le développement régional et interrégional, l'administration et la politique, le développement rural, le développement de l'élevage, les données sociales, le tourisme.

Un index des rubriques répertoriées, en tête du chapitre consacré à chacun des 13 Etats, facilite la consultation de ce précieux instrument de travail.

* *

BASIL DAVIDSON. — Les Africains.
Editions du Seuil. — Paris, 1972.

Spécialiste de l'Afrique, Basil Davidson a fait de nombreux voyages dont il a rapporté livres et articles.

Les Européens croient difficilement que l'Afrique ait une histoire. En réalité, ces sociétés, qu'on dit primitives, sont les produits d'une longue et souple évolution. Morale, magie, science, religion, art, politique s'intégraient dans une civilisation harmonieuse. Ce livre en apporte la démonstration en rassemblant les traits dominants du monde africain. Des minigouvernements aux vastes empires à hiérarchie complexe, un système politique s'était constitué avec les rouages nécessaires à son équilibre et à sa permanence.

Riche, étayé d'informations précises, ce livre constitue une contribution scientifique et complète à l'énorme travail de recherche entrepris par les Africains eux-mêmes pour remonter à leurs propres sources. Fondé sur des réalités historiques et sociologiques objectives, il éclaire l'histoire de l'Afrique telle qu'elle est en train de s'accomplir.

* *

Rencontre de FRASCATI. — L'Afrique Noire et l'Europe face à face. — Editions Présence africaine, Paris — Amici Italiani de « Présence Africaine », 1971.

La rencontre de Frascati a réuni, du 27 septembre au 3 octobre 1969, 36 participants : Européens des pays de l'Ouest et de l'Est, Africains francophones et anglophones. La raison d'être de cette rencontre était la prise de conscience d'une crise mondiale des civilisations. Les participants ont cherché, après une remise en question de leurs systèmes sociaux, comment cette crise pourrait être interprétée, quelle action concertée il était possible de mener par des voies et dans des perspectives originales. Ce livre est le compte-rendu des échanges menés, sans qu'en soient cachées les difficultés; des types de relations sont détruits et il est essentiel d'en inventer d'autres dans une volonté commune de dialogue et d'efficacité. Un comité permanent de 6 membres a été élu dans ce sens.

* *

JEAN-MARIE VAN BOL-ABDEFATAH FAKHFAHK. — « L'Emploi des moyens de communications de masse dans les pays en voie de développement ». — Centre International de documentation économique et sociale africaine (C.I.-D.E.S.A.) Bruxelles, 1971.

Cet ouvrage est indispensable à tous ceux qui sont concernés par les problèmes de communication dans les pays en voie de développement. La seule description de son contenu peut définir son intérêt : une liste de références bibliographiques, d'articles et de livres classés dans un ordre alphabétique constitue la majeure partie du livre, soit 2533 références qui comportent toutes un résumé bilingue.

Les langues originales des articles sont : le français, le néerlandais, l'anglais, l'allemand, l'italien, l'espagnol et le portugais. Il se trouve donc, que, pour ces vingt dernières années, un recensement de tout ce qui est paru dans ce domaine est mis à la disposition aussi bien du responsable de la formation professionnelle que du juriste.

Plusieurs annexes d'un très grand intérêt contribuent à faire de cet ouvrage un outil de travail très complet : un plan analytique répertorie les problèmes de la presse, ceux de la radio, du cinéma, de la télévision et des autres moyens audiovisuels.

Une liste de périodiques et collections consultés, et un double index géographique, français et anglais, sont suivis d'une liste des instituts collaborateurs.

* *

Présenté par **PIERRE MASSE. — « Le Tiers-Monde en l'an 2000 ».** — Numéro spécial de la revue : « Tiers Monde ». — P.U.F., Paris 1971.

L'an 2000 et la prospective sont des thèmes très actuels. Rares sont pourtant ceux qui ont cherché à appliquer la méthode prospective au développement des pays tiers. L'institut d'Etudes du Développement Econo-

mique et Social (I.E.D.E.S.) a voulu attirer l'attention des spécialistes de la science et de l'économie.

D'éminents savants et économistes — citons Pierre Massé, Paul Bairoch, Ignacy Sachs, Jan Tinbergen, entre autres — tentent de cerner les véritables dimensions du problème du développement, d'adapter les possibilités de la prospective au Tiers-Monde, et s'interrogent sur la place du Tiers-Monde dans la communauté internationale. Un numéro très riche, dans le perspective de la revue.

* *

Institut international des civilisations différentes. — Les agglomérations urbaines dans les pays du Tiers-Monde (leur rôle social, économique et politique). — Editions de l'Institut de Sociologie de l'Université Libre de Bruxelles, 1971.

En mettant à l'ordre du jour de sa 34^e session l'étude du rôle politique, social et économique des agglomérations urbaines dans les Etats du Tiers-Monde, l'I.N.C.I.D.I. entendait rechercher les moyens d'assurer l'intégration nationale en permettant aux villes de jouer entièrement leur rôle de pôle de croissance et de conjurer les risques que pourrait entraîner une trop grande différence de rythme de développement, d'orientation et de niveau de vie entre la population urbaine et la population rurale. La diminution de cette différence constitue la condition préalable à la création d'une société politique, d'une société qui serait moderne, non seulement dans son économie et son administration, mais encore dans son ordre moral.

Une cinquantaine de rapports régionaux ont été rédigés par des personnes qualifiées, originaires de quarante-deux pays du Tiers-Monde. Ces rapports servent de base à des synthèses établies par continents, sous forme de trois rapports généraux. Cette synthèse pour l'Afrique a été présentée par M. Robert Descloitres, président du Centre Africain des sciences humaines appliquées d'Aix-en-Provence.

